

2018

# Le projet éducatif Territorial 2018 / 2020

*Projet Éducatif Territorial*



<b>1. Connaissance du territoire et organisation scolaire .....</b>	<b>4</b>
A. Contexte démographique .....	4
B. Les structures d'accueil et les établissements scolaires .....	7
Pour les 0/3 ans : .....	8
Pour les 3/11 ans : .....	8
Pour les 11/17 ans : .....	9
Pour l'ensemble des publics : .....	9
C. Les équipements et les politiques publiques depuis la réforme .....	10
2013 : .....	10
2014 : .....	10
2015 : .....	10
2016 : .....	10
2017 : .....	10
2018 : .....	10
Les projets à venir : .....	11
D. Les dispositifs existants .....	11
E. L' évolution des ressources humaines .....	11
<b>2. De l'évaluation aux nouveaux défis éducatifs .....</b>	<b>12</b>
A. les éléments saillants de l'évaluation .....	12
Le PEDT contribue à la formulation des projets de services et modifie les pratiques des agents municipaux : .....	13
Le PEDT, une plus-value éducative .....	14
Le PEDT, un travail collaboratif.....	14
Le PEDT, un tiers espace éducatif.....	15
<b>3. Les défis éducatifs à relever .....</b>	<b>16</b>
A. Les ambitions partagées .....	16
Colomiers, une ville éducatrice.....	16
Prendre sa place de citoyen en développant son esprit critique .....	17
Colomiers, une ville d'éducateurs.....	17

L'enfant et le jeune, acteurs de leur éducation tout au long de la vie.....	18
Une évaluation continue pour être au plus près des besoins du territoire .....	18
<b>B. Quatre axes stratégiques .....</b>	<b>19</b>
Créer les conditions des mixités et de l'accueil des enfants à besoins spécifiques .....	19
Renforcer le « bagage culturel » des enfants et des jeunes.....	19
Créer les conditions du bien-vivre sur les territoires .....	19
Citoyenneté et développement durable.....	20
<b>4. La vision des acteurs sur les défis à relever.....</b>	<b>21</b>
A. Les directeurs d'école, les directeurs ALAE et les directeurs des Maisons citoyennes.....	21
B. Les parents d'élève.....	21
C. Les associations de la Ville.....	22
D. L'articulation du PEDT avec le projet de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.....	23
Créer les conditions du bien-vivre sur les territoires .....	23
Renforcer le bagage culturel des enfants et des jeunes.....	24
E. L'articulation du PEDT avec le CLAS.....	25
F. L'articulation du PEDT et du Contrat de Ville.....	25
<b>5. Périmètre du PEDT.....</b>	<b>27</b>
Le périmètre en âges .....	27
Le périmètre temporel du PEDT .....	27
<b>6. Tarifs et modalités d'inscription .....</b>	<b>28</b>
<b>7. De la métaphore de la galaxie éducative à l'organigramme projet.....</b>	<b>31</b>
A. La Galaxie éducative .....	31
B. Organisation fonctionnelle.....	35
Au niveau politique .....	35
Au niveau de la coordination .....	36

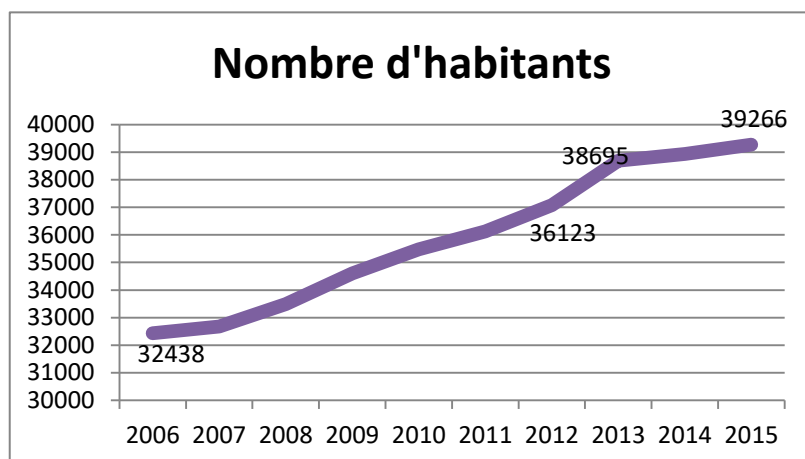
<b>8. Dispositifs existants et reconduits.....</b>	<b>37</b>
A. Les «parcours découverte ».....	37
B. PEDT et éducation au goût.....	38
C. PEDT et savoir nager .....	38
D. PEDT et écopâturage .....	39
E. PEDT et Programme d'éducation culturelle et artistique (PEAC).....	39
F. PEDT et formation citoyenne.....	40
<b>9. De nouveaux dispositifs dans le prochain PEDT .....</b>	<b>41</b>
A. Les enfants à « besoins spécifiques ».....	41
Le constat .....	41
Une plateforme .....	43
B. Une offre complémentaire sportive et culturelle .....	43
Un constat .....	43
Un dispositif.....	43
<b>10. Charte du « Plan mercredi » .....</b>	<b>44</b>
La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.....	44
L'intégration de tous les publics.....	44
Mise en valeur de la richesse des territoires .....	45
Le développement d'activités éducatives de qualité.....	45
<b>11. Tableau de synthèse du projet .....</b>	<b>47</b>

# 1. Connaissance du territoire et organisation scolaire

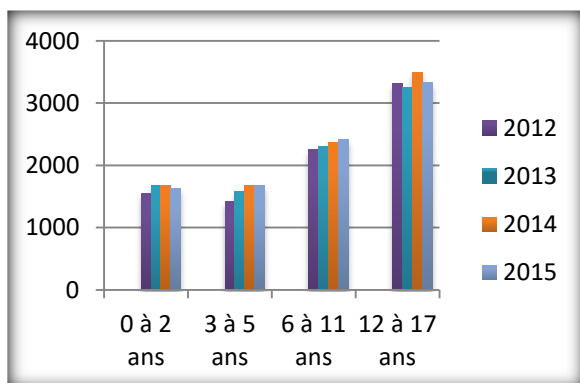
Le Projet éducatif de Territoire s'inscrit dans un contexte particulier, sur un territoire spécifique.

## A. Contexte démographique

Le territoire columérin est un territoire dynamique qui voit sa population augmenter régulièrement depuis 2006 pour bientôt se stabiliser à un peu moins de 40 000 habitants.

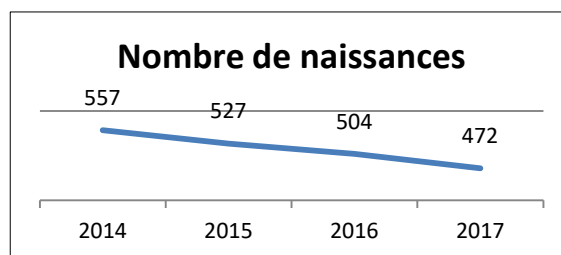


Le territoire columérin est aussi un territoire jeune. En 2015, sur une population de 39 266 habitants, 23,04 % ont entre 0/18 ans. C'est un des plus forts taux du département.



Le graphique suivant montre l'évolution de la population cible du PEDT depuis 2012 par tranche d'âge. En 2015, sur une population globale de 39 266 habitants, 4,13 % ont entre 0 et 2 ans, 4,28 % ont entre 3 et 5 ans, 6,14 % ont entre 6 et 11 ans et 8,49 % ont entre 12 et 17 ans.

Il est cependant intéressant de voir que le nombre de naissances est en baisse depuis 2014 et qu'il faudra mesurer les impacts de ce paramètre sur les années futures.



En termes de population scolaire, cela se traduit pour la ville de Colomiers :

<b>Enfants scolarisés sur le territoire</b>					
	0 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 11 ans	11 à 15 ans	15 à 18 ans
<b>2018</b>	18	1457	2288	1787	2626

Par ailleurs, en nous appuyant sur les données de la CAF, il est intéressant pour comprendre notre territoire et adapter notre projet de s'arrêter sur les chiffres suivants :

<b>Nombre d'allocataires total</b>				
	2013	2014	2015	2016
<b>Colomiers</b>	7 143	7 202	7 168	7 708

<b>Nombre de personnes couvertes</b>				
	2013	2014	2015	2016
<b>Colomiers</b>	18 429	18 638	18 618	19 321

Le nombre d'allocataires progresse très lentement entre 2013 et 2015 avant de repartir à la hausse en 2016. En revanche, nous pouvons observer que le nombre de familles avec enfants connaît une stagnation entre 2013 et 2016 et même une régression entre 2014 et 2016. Cette tendance est différente de la tendance départementale avec une hausse constante depuis 2013.

<b>Nombre de familles avec enfants</b>				
	2013	2014	2015	2016
<b>Colomiers</b>	4 309	4 336	4 307	4 322

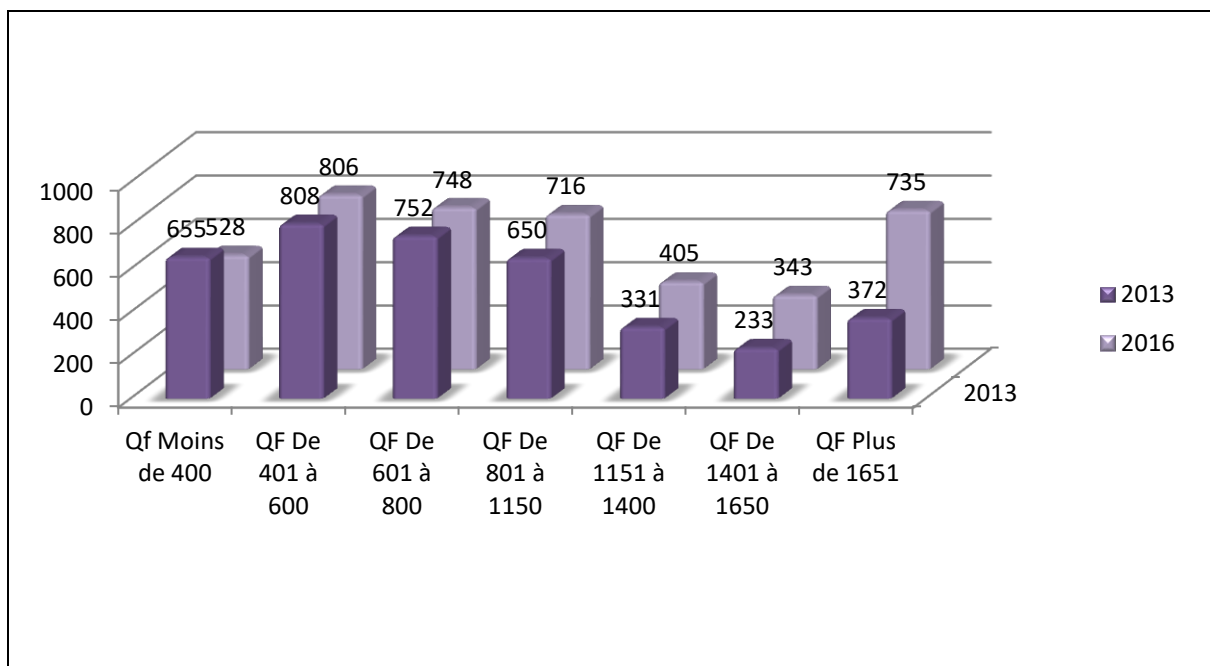
Pour continuer dans l'analyse des chiffres qui permet de comprendre le contexte et la composition démographique du territoire columérin, il est aussi possible de s'intéresser au nombre de familles monoparentales qui est en diminution depuis 2013 :

<b>Nombre de familles monoparentales</b>				
	2013	2014	2015	2016
<b>Colomiers</b>	1 518	1 472	1 489	1 441

Par ailleurs, le taux d'activité féminine et masculine reste stable depuis 2013 :

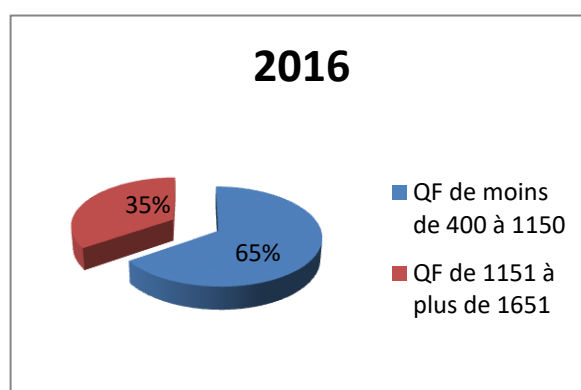
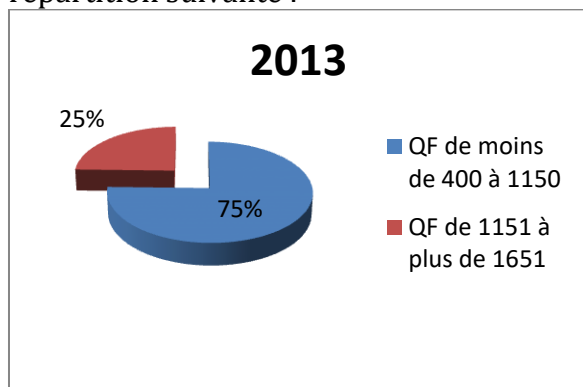
<b>Nombre de familles avec enfants</b>				
	2013	2014	2015	2016
<b>Taux d'activité féminine</b>	75	73	74	75
<b>Taux d'activité masculine</b>	86	85	85	86

Enfin, lorsque nous regardons la répartition des quotients familiaux du territoire, nous observons une hausse des familles ayant un quotient familial supérieur à 801 et une baisse pour les familles au quotient familial inférieur à 400.



Nous pouvons observer que depuis la Réforme de 2013, le paysage démographique s'est un peu transformé. La prochaine version du projet doit tenir compte de cela et il est nécessaire de mettre en place des outils de suivi de l'évolution de la population.

Lorsque nous regroupons les catégories de quotients familiaux, nous obtenons la répartition suivante :



En 2013 et 2016, les tranches les plus basses (QF de moins de 400 à 1150) ont baissé de 10 %.

Enfin, la dernière donnée qui semble importante est le nombre de familles bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé :

	Nombre de familles bénéficiaires de l'AEEH			
	2013	2014	2015	2016
<b>Colomiers</b>	150	159	187	207

Nous pouvons observer une augmentation des familles bénéficiaires. Dans un contexte où le décret de 2017 insiste sur la prise en compte des publics à besoins spécifiques, cette donnée doit aussi orienter le prochain projet.

## B. Les structures d'accueil et les établissements scolaires

De nombreuses structures proposent aux enfants et aux jeunes des accueils et des offres éducatives. Les compétences de la ville peuvent être présentées dans le tableau suivant :

Structures	0/3 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
les ALAE (déclarés à la DDCS)		X	X	
Accueils de loisirs périscolaire du mercredi après-midi		X	X	X
Garderie du mercredi avant l'après-midi (sortie de classe)		X	X	
Accueils de loisirs extrascolaires et séjours de vacances		X	X	X
Restauration scolaire		X	X	
Bâtiments scolaires		X	X	
Accueil de la petite enfance (crèches, relais assistantes maternelles, etc.)	X			

De façon plus spécifique, la Ville compte 33 établissements scolaires publics ou privés :

En 2018	Écoles maternelles 3/6 ans	Écoles élémentaires 6/11 ans	Écoles primaires 3/11 ans	Collèges	Lycées
<b>Nombre d'établissements scolaires PUBLICS</b>	9	6	15	5	3
<b>Nombre de classes PUBLIQUES</b>	54	91	145	68	51 (Or Montel)
<b>Nombre de classes ULIS</b>		2			
<b>Nombre d'établissements scolaires PRIVÉS</b>	1	3	4	3	3
<b>Nombre de classes PRIVÉES</b>	Non connu	10	Non connu	15	14



## POUR LES 0/3 ANS :

la Ville accueille les enfants de 0 à 3 ans dans 9 Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE). Les différentes structures sont réparties sur l'ensemble du territoire. À côté de cette offre, la ville propose un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) destiné aux futurs parents et aux parents d'enfants de moins de 6 ans qui souhaitent rencontrer d'autres parents, partager des moments de jeux, échanger avec des professionnels. Elle propose aussi un Relais d'Assistants Maternelle (RAM) qui est un lieu d'accueil et d'information pour les assistantes maternelles libres et les parents employeurs ainsi que lieu d'accueil pour les enfants et les familles.

## POUR LES 3/11 ANS :

Le territoire compte 9 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires. Un nouveau groupe scolaire va voir le jour durant la prochaine période du PEDT. Chaque école est dotée d'un Accueil de Loisirs associé à l'École qui gère l'accueil des enfants le matin, le midi et le soir.

L'organisation de la semaine scolaire reste à 4,5 jours et elle est identique sur l'ensemble du territoire. Ce choix fait suite à une concertation qui a regroupé les directeurs d'école, les parents d'élèves, les élus et les services municipaux.

Pour la rentrée 2018, les horaires scolaires vont évoluer. :

### POUR LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS EN MATERNELLE :



### POUR LES MERCREDIS EN MATERNELLE :



### POUR LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS EN ELEMENTAIRE :



### POUR LES MERCREDIS EN ELEMENTAIRE :



Par ailleurs pour compléter l'offre des 3/6 ans, deux Accueils de loisirs – celui du Cabirol et d'Alain Savary — accueillent les enfants les mercredis après-midi et l'accueil de loisirs du Cabirol les accueillent durant les vacances.

Pour les 6/11 ans, en plus des accueils de loisirs du Cabirol et d'Alain Savary, les enfants peuvent être accueillis dans une des sept Maisons Citoyennes de la Ville.

Enfin, depuis 20 ans, la Ville met en œuvre l'accompagnement à la Scolarité pour les élèves du CP au lycée. Il propose aux élèves de bénéficier d'une aide aux devoirs, d'apprendre à être autonome, d'organiser leur travail et d'étudier par petits groupes.

### **POUR LES 11/17 ANS :**

Le territoire columérin compte quatre collèges publics, deux lycées publics et sept établissements privés. Dans les quatre collèges publics, la Ville organise des Centres de loisirs associés aux Collèges. Mené en collaboration avec l'Éducation nationale, ce dispositif met à disposition de toutes les collégiennes et de tous les collégiens de Colomiers des espaces dédiés à l'accueil durant la pause méridienne, aux loisirs et à la socialisation, à l'écoute et à la prise de parole, au développement de projet.

Comme pour les 6/11 ans, les jeunes sont accueillis à la fois dans l'accueil de loisirs extrascolaire du Cabirol, dans les différentes Maisons citoyennes et dans des séjours de vacances.

### **POUR L'ENSEMBLE DES PUBLICS :**

Quel que soit l'âge, quelle que soit la structure, le précédent PEDT a permis, au côté des activités des différentes structures, la création des « parcours découverte ». De nombreux parcours – sportifs, culturels, de bien-être – ont permis aux enfants et aux jeunes de découvrir des pratiques différentes.

Au-delà des enfants et des jeunes, le PEDT dans sa première version, a également permis aux professionnels de se former dans des domaines variés. Certains animateurs ont pu passer un brevet fédéral initiateur en hockey sur gazon, d'autres ont pu se former à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

## C. Les équipements et les politiques publiques depuis la réforme

Depuis la réforme de la refondation de l'école de la République, et au-delà de la seule mise en œuvre du PEDT, la Ville s'est engagée dans la construction, la rénovation d'établissements scolaires, culturels et sportifs et dans la rédaction ou la reformulation de certaines politiques publiques :

### 2013 :

- ∞ Ouverture du RAM
- ∞ Fin de la rénovation du Tennis Club

### 2014 :

- ∞ Ouverture du Petit Théâtre
- ∞ Ouverture de l'École Lucie Aubrac
- ∞ Livraison du Complexe sportif Capitany
- ∞ Lancement du PEDT (2015 /2018)
- ∞ Lancement du Programme pluriannuel de rénovation du patrimoine

### 2015 :

- ∞ Ouverture de l'école George Sand

### 2016 :

- ∞ Ouverture de la Mijoteuse (espace dédié aux créateurs de projets d'Économie Sociale et Solidaire)
- ∞ Reformulation de la politique jeunesse

### 2017 :

- ∞ Nouvelle offre de services des transports urbains
- ∞ Rénovation urbaine de la Crabe
- ∞ Implication des agents de la ville dans le Schéma de Développement de Services aux Familles

### 2018 :

- ∞ Lancement du projet du nouveau groupe scolaire : Simone Veil
- ∞ Rénovation urbaine du Seycheron
- ∞ Redéploiement de l'offre de la crèche familiale
- ∞ Déménagement de l'EAJE du Parc
- ∞ Lancement du dispositif « Permis d'engagement citoyen »
- ∞ Lancement du dispositif KAPS
- ∞ Réécriture du Projet Educatif Territorial
- ∞ MOOC alimentaire

## LES PROJETS A VENIR :

- ∞ Prospective ligne de métro
- ∞ Rénovation urbaine du Val d'Aran
- ∞ Projet de construction d'un nouveau cinéma
- ∞ Maison des Initiatives Citoyennes du Perget.

### D. Les dispositifs existants

	Existant en 2018		En projet sur 2018/2021	
	Oui	Non	Oui	Non
Convention territoriale globale (CTG)		X	X	
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	X			
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	X			
Lieu Accueil Enfants parents (LAEP)	X			
Contrat de Ville	X			
Programme de Réussite Educative (PRE)	X			
Contrat local d'Éducation Artistique (CLEA)		X		X
Contrat local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)	X			
Projet d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)	X			

### E. L' évolution des ressources humaines

Au-delà des appels à projets auxquels des associations ou des entreprises ont répondu et pour lesquels la Ville de Colomiers a réservé un budget, la mise en place du PEDT est venue modifier l'organisation de certains services avec la mise à disposition d'agents municipaux.

Aussi, en plus des animateurs des ALAE, des ALSH, des Maisons citoyennes et des CLAC, des ETAPS, des Médiateurs culturels, des agents des services techniques, des agents de la Restauration municipale interviennent sur les activités proposées dans le cadre du PEDT. Lors de l'évaluation, nous avons estimé cette participation à 26 000 €.

Les fiches de missions de ces agents ont été retravaillées pour inclure leur participation au PEDT.

Certains acteurs – ETAPS, Médiateur culturel, responsable de restauration – bénéficient de formation dans leur domaine et en lien avec l'encadrement d'enfants.

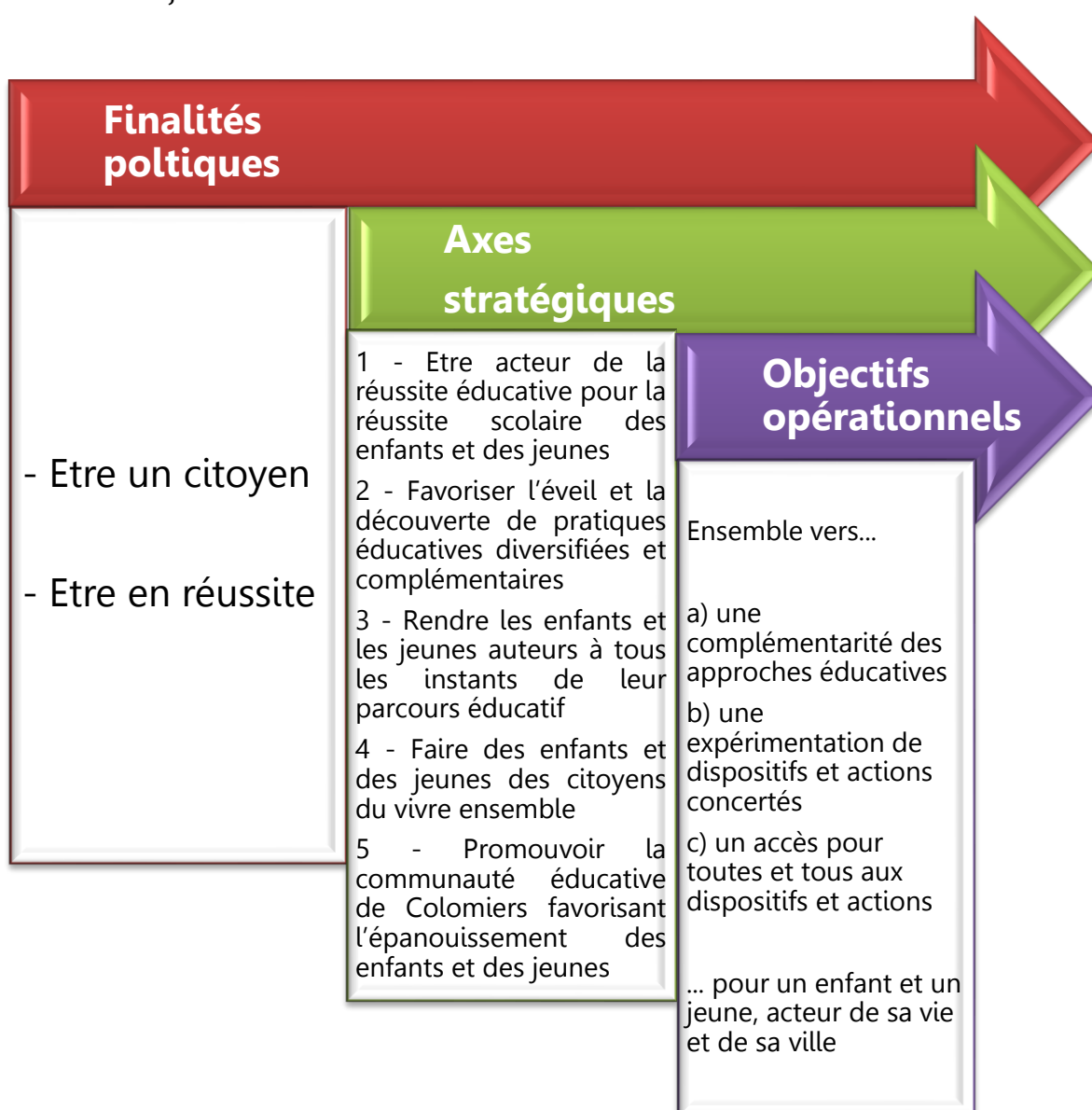
Pour les autres, même si des formations internes interprofessionnelles sont mises en place, la participation est plus faible et ils sont souvent en binôme avec des animateurs.

## 2. De l'évaluation aux nouveaux défis éducatifs

### A. les éléments saillants de l'évaluation

La Ville de Colomiers fait de l'éducation sa priorité depuis plusieurs années. Lors de la rédaction du premier PEDT, elle définissait le projet comme une démarche coconstruite, transversale, pragmatique et à évaluer avec tous les acteurs du territoire. Cette démarche s'inscrit dans une politique souhaitée nationalement et voulue localement pour assurer la continuité et la cohérence éducative des différents temps de vie des enfants et des jeunes.

Le premier PEDT comportait deux finalités politiques qui se déclinaient en cinq axes stratégiques et en trois objectifs opérationnels et qui structuraient les actions pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans.





## LE PEDT, UNE PLUS-VALUE EDUCATIVE

La Ville a construit un Observatoire du PEDT pour accompagner les acteurs éducatifs à interroger leurs pratiques et à réajuster leur fonctionnement et pour aider les élus à formuler une stratégie éducative.

Les éléments recueillis auprès de 2500 enfants ayant participé au parcours montrent :

- que le PEDT a permis à des enfants ne pratiquant pas d'activité hors de l'école de découvrir des pratiques nouvelles ;
- que le PEDT a commencé à agir sur la question des mixités, mais doit continuer ce travail en s'interrogeant sur la question du choix.

En effet, à ce sujet, alors que les chiffres globaux donnaient à voir une répartition équitable entre les filles et les garçons, une étude plus approfondie des fréquentations montre que certains parcours créent de la discrimination genrée. De la même manière, les « parcours découverte » au démarrage du PEDT ont été proposés sur les écoles durant le temps d'accueil du soir. Lorsque nous avons étudié la composition sociale des parcours, nous nous sommes aperçus que les activités ou les projets s'adressaient à des enfants dont le quotient familial était élevé.

Enfin, il apparaît qu'un grand nombre de projets ou d'activités proposés se sont inscrits en complémentarité avec les apprentissages formels (parcours « savoir nager », Projet « Français Langue étrangère »), ou ont permis aux élèves de vivre des moments de bien-être (sophrologie, projet autour de l'estime de soi)

## LE PEDT, UN TRAVAIL COLLABORATIF

La première version du PEDT faisait ressortir de manière assez large que le partenariat avec l'Éducation nationale était parfois complexe. Cela pourrait s'expliquer par le contexte, dans lequel la réforme s'est mise en place sur le territoire columérin, et qui s'est cristallisé autour de la question des horaires scolaires. Depuis, la situation a évolué et une recherche-intervention menée par une équipe de l'UMR EFTS de l'Université Toulouse Jean Jaurès intitulée : « *L'école, un territoire partagé ?* » montre qu'aujourd'hui, « le territoire scolaire a atteint une sorte d'équilibre qui lui permet de fonctionner et de consacrer son énergie à ses missions éducatives plutôt qu'à la régulation de conflits divers. (...) En revanche, cet équilibre semble précaire, ou tout au moins, semble receler des menaces sérieuses ».

En effet, il apparaît une dissymétrie entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation. La recherche montre que les enseignants sont socialement reconnus par rapport à un certain nombre de caractéristiques dont sont socialement privés les animateurs alors qu'elles structurent leur identité visée.

En ce qui concerne les agents municipaux, l'évaluation fait ressortir une grande disparité. Les acteurs des services directement concernés par le PEDT ont une grande connaissance alors que les autres en sont très éloignés. Les résultats de l'évaluation montrent que les principaux changements se situent au niveau des activités proposées (mise en place des « parcours découverte ») et des espaces d'accueil.

Les « parcours découverte » ont eu un impact fort auprès de l'ensemble du personnel. Le temps de préparation et la transmission de techniques spécifiques avec les intervenants extérieurs sont perçus comme bénéfiques.

Pour les animateurs, l'animation en « parcours découverte » et le PEDT au sens large, reste une véritable plus-value pour les ALAE, le CLAS et les Maisons citoyennes. Ils ouvrent des champs possibles pour les professionnels de l'animation.

Enfin, le PEDT a été le cadre de projets interservices qui ont permis d'amorcer la construction d'une culture commune.

## **LE PEDT, UN TIERS ESPACE EDUCATIF**

Lors du premier PEDT, nous avons défini la notion de tiers espace comme un lieu de vie, de pensée et d'actions dans lequel, et grâce auquel, un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire. Le PEDT en tant que tiers espace éducatif doit composer avec des groupes différents qui partent de leur vision pour construire le périmètre d'un territoire commun.

De cette vision :

- ont émané différentes commissions qui ont produit un certain nombre de livrables, mais qui ont connu des difficultés organisationnelles ;
- a émané un groupe de référents PEDT pour faire le lien entre les projets et le fonctionnement des services municipaux ;
- a émané un groupe de partenaires qui est entré avec une logique de prestataires, mais qui est resté avec une logique partenariale et éducative.

En partant de ces éléments saillants, du contexte columérin, des visions des élus et de l'Éducation nationale, nous avons donc fait émerger des ambitions et des axes pour les trois ans à venir.



## 3. Les défis éducatifs à relever

### A. Les ambitions partagées

Les éléments qui suivent sont le fruit d'un travail collaboratif entre l'Inspectrice de l'Éducation nationale, ses collaborateurs et des élus de la Ville de Colomiers. Ils s'appuient à la fois sur les éléments de l'évaluation du précédent PEDT que nous venons d'aborder ainsi que sur les ambitions portées par les deux institutions. Ils représentent la feuille de route pour l'ensemble des acteurs et des structures qui souhaitent participer à la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial.

#### COLOMIERS, UNE VILLE EDUCATRICE

La Ville et l'Éducation nationale ambitionnent de faire de Colomiers une ville éducatrice en encourageant chaque acteur à faire de Colomiers un « territoire apprenant ».

Dans son histoire, l'école pensait préparer le citoyen de demain en l'amenant à rompre avec les appartenances communautaires : Appartenance familiale, appartenance au territoire, appartenance à une culture. D'où une volonté de faire de l'école un espace clos. Aujourd'hui, l'école, et plus particulièrement son ancrage dans le territoire, est pensée différemment. Elle est envisagée comme ouverte sur son environnement territorial, social, culturel et économique.

En partant de ce postulat et de la réforme de la refondation de l'École de la République, la Ville et l'Éducation nationale souhaitent articuler au mieux l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle.

L'éducation formelle correspond aux enseignements dispensés dans les différents systèmes scolaires et s'adresse à des enfants de 3 à plus ou moins 25 ans en fonction de leur sortie du cursus scolaire.

L'éducation non formelle peut être définie comme le regroupement d'activités organisées et structurées à destination d'un public cible avec une visée éducative. Le domaine non formel regroupe des actions qui se déroulent hors du cadre du système éducatif et n'oblige en rien l'enfant ou le jeune à s'inscrire de manière régulière. L'éducation informelle, enfin, découle des différentes activités de la vie quotidienne rencontrées dans des situations variées. Contrairement à l'éducation formelle et non formelle, elle n'est ni structurée ni organisée et possède souvent un caractère non intentionnel de la part de l'enfant ou du jeune.

Aujourd'hui, les enfants et les jeunes n'apprennent pas seulement durant le temps scolaire. Ils se construisent, développent leur esprit critique dans des « espaces autres » ce qui amène à penser le territoire columérin dans son ensemble comme un « territoire apprenant ». Mais ce modèle éducatif nécessite la coopération des acteurs et la mutualisation des ressources dans le cadre d'un projet partagé.

La notion de territoire apprenant réinterroge la notion de savoir et amène à en reconnaître une pluralité. Dans ce cadre-là, il est important de voir chaque acteur comme porteur de savoirs. Il est important de considérer l'ensemble des acteurs – acteurs éducatifs, parents et plus largement les habitants du territoire – comme récepteurs ou émetteurs de savoirs, dans une logique d'échanges réciproques.

## PRENDRE SA PLACE DE CITOYEN EN DEVELOPPANT SON ESPRIT CRITIQUE

Le développement de l'esprit critique de l'enfant et du jeune est une condition nécessaire de son émancipation et du mieux vivre ensemble.

Pour l'Éducation nationale, cette notion est placée « au centre de la mission assignée au système éducatif français. » Elle est présente « dans de nombreux programmes d'enseignement, renforcée par l'attention désormais portée par l'éducation aux médias et à l'information, le travail de formation des élèves au décryptage du réel et à la construction, progressive, d'un esprit éclairé, autonome, et critique. »

En comprenant ce qui l'entoure, en comprenant son histoire, en prenant place dans un contexte spécifique, l'enfant ou le jeune pourra argumenter, s'exprimer, défendre son point de vue, se construire et prendre place dans la Cité. L'esprit critique « est une dynamique » et « l'éveil de la curiosité est indispensable ». Dans de nombreux projets, les acteurs éducatifs envisagent de conduire les enfants et les jeunes vers leur autonomie, ce cheminement passe par une éducation à l'information. Il se construit en permettant à l'enfant de prendre du recul par rapport à celle-ci pour lui permettre « d'évaluer l'information sur le plan qualitatif ».

L'ensemble des territoires utilisé par les enfants et les jeunes, l'école d'abord, les espaces autres ensuite, doivent pouvoir contribuer à ce développement. Les territoires doivent devenir des espaces d'expérimentation citoyenne, des lieux d'apprentissage du vivre ensemble. Ils doivent devenir des espaces dans lesquels les enfants et les jeunes peuvent prendre des risques éducatifs, des espaces de dépassement de soi, dans lesquels l'erreur est un outil de construction éducative.

## COLOMIERS, UNE VILLE D'EDUCATEURS

L'éducation doit être l'affaire de tous. Les orientations du PEDT doivent pouvoir renforcer les liens entre les différentes structures éducatives, donner du sens à une « galaxie éducative » la plus large possible. Parler de galaxie éducative permet collectivement d'en tracer les contours, d'en définir le dedans et le dehors. Cela permet de délimiter une frontière jamais complètement hermétique, de connaître et de reconnaître les acteurs, mais aussi de décrire les zones de désorganisation qui imposent et permettent au système de s'adapter à des variations internes ou externes au projet.

Ainsi, le nouveau PEDT est envisagé comme un cadre de référence pour le « tiers espace éducatif » amorcé au cours du précédent Projet Educatif Territorial.

Ce tiers espace réel qui s'exprime dans un ensemble d'espaces d'échanges (Assises éducatives, Comité de pilotage, groupes de travail, projets et actions...) ou un tiers espace symbolique avec un sentiment d'appartenance à un projet de territoire permettant aux acteurs de se connaître, de construire une culture commune et d'échanger sur les pratiques, les expériences, les attentes et les besoins.

## L'ENFANT ET LE JEUNE, ACTEURS DE LEUR EDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Comme l'écrit Rémi Hess, écrivain et sociologue français, « l'entrée dans la vie est un mouvement perpétuel du fait de l'inachèvement de l'homme ».

La Commission européenne explique que l'éducation tout au long de la vie « recouvre aussi bien les activités d'apprentissages pour des raisons personnelles, civiques et sociales que pour des raisons professionnelles ». L'Éducation nationale envisage « l'éducation tout au long de la vie » comme « toute activité d'apprentissage entreprise à tous les moments de la vie dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi ». L'expérience, les différents temps d'apprentissage, l'articulation entre les différentes formes d'éducation sont des facteurs de construction de l'enfant et du jeune.

L'ambition partagée de la ville de Colomiers et de l'Éducation nationale dans le cadre du PEDT est de penser l'éducation de l'enfant ou du jeune comme un parcours non linéaire, un parcours qui nécessite un accompagnement adapté en fonction des situations et des besoins. Cela nécessite de diversifier les situations éducatives ainsi que de repenser les postures des différents acteurs éducatifs.

Alors que le premier PEDT a été construit pour les enfants et les jeunes, mais par les adultes, la volonté affichée dans ce nouveau projet est de redonner une place centrale aux enfants et aux jeunes dans la construction de leur parcours. Le dessein est de faire une politique éducative pour, par et avec ce public en repensant leur rôle dans les différentes étapes du projet.

## UNE EVALUATION CONTINUE POUR ETRE AU PLUS PRES DES BESOINS DU TERRITOIRE

Un projet n'existe pas s'il ne contient pas une évaluation. Afin d'éviter de faire de l'évaluation constructive un contrôle de fin de convention, le prochain PEDT la pensera et l'intégrera à chaque étape de sa construction. Le projet s'appuiera sur des expérimentations passées ou à venir pour ensuite les généraliser et les adapter au contexte. Cette évaluation passera par des formes variées, mais devra être partagée pour cheminer ensemble vers un objectif commun. Cette évaluation coconstruite permettra ainsi le débat et l'échange sur des éléments partagés.

## **B. Quatre axes stratégiques**

De ce travail partenarial émergent quatre axes forts qui guideront les actions inscrites dans le projet éducatif territorial :

### **CREER LES CONDITIONS DES MIXITES ET DE L'ACCUEIL DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES**

Les données recueillies dans le cadre de l'Observatoire du PEDT montrent que certaines activités, certaines actions sont surinvesties par les filles et d'autres le sont par les garçons. De la même manière, les parcours, proposés majoritairement le soir dans les ALAE, ont exclu certains publics, parfois plus fragiles. Même si les données de l'Observatoire ont amené les services municipaux à réorienter les parcours, il s'agit de continuer à s'engager pour créer les conditions des mixités.

Par ailleurs, le décret paru en 2017 redéfinissant les contours du PEDT, insiste sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap. La Ville de Colomiers œuvre déjà dans le sens souhaité par la Loi de 2005. Pourtant, elle doit pouvoir constituer une communauté éducative large capable de proposer, à chaque enfant fragilisé, un parcours adapté et aux familles une réponse globale.

### **RENFORCER LE « BAGAGE CULTUREL » DES ENFANTS ET DES JEUNES**

L'esprit de la loi de la Refondation de l'école de la République envisage l'éducation non formelle, celle organisée par des associations, des services de la collectivité, des entreprises, comme un complément à la mission de l'Éducation nationale. Une étude menée avant la mise en place du premier Projet Educatif de Territoire columérin montrait que 30 % des enfants columérins scolarisés dans les écoles élémentaires ne pratiquaient pas d'activité en dehors de l'école. Or, pour des élèves en difficulté, la multiplication des situations éducatives est un moyen de construire d'autres connaissances qu'ils pourront ensuite mobiliser dans d'autres contextes. La complémentarité entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle doit se construire autour d'outils d'interconnaissance. Ainsi, le socle commun des connaissances, de compétences et de culture pourrait être le trait d'union entre les différentes formes d'éducation. Proposé comme cadre de référence, il doit permettre à chaque acteur de rendre compréhensibles leurs intentions éducatives.

### **CREER LES CONDITIONS DU BIEN-VIVRE SUR LES TERRITOIRES**

Le bien-être sur son territoire est pour la ville de Colomiers et l'Éducation nationale, un levier pour bien grandir et bien apprendre. L'enfant et le jeune, tout au long de leur journée, de leur semaine traversent plusieurs territoires. L'enjeu est donc de leur permettre de bien apprendre, de bien grandir dans leur école, dans leur famille, dans leur quartier et dans leur ville.

Alors que l'école est parfois vécue ou perçue comme un lieu fonctionnant en vase clos, comme un territoire éducatif non partagé, l'enjeu est de ne plus penser l'école comme un espace hermétique aux autres territoires. Aussi, il est possible de traduire cet axe par les

notions de « climat scolaire » et de « climat social » en fonction du territoire. Dans l'optique de l'école comme lieu ouvert sur son quartier, ces deux notions sont interdépendantes et ne peuvent pas être abordées de façon dichotomique. L'ambition, ici réaffirmée, est que l'éducation est l'affaire de tous. L'enjeu est de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun. Il est nécessaire de construire et d'accompagner cette ouverture, en envisageant les acteurs (du parent aux jeunes en passant par les éducateurs au sens large) comme membres d'une même communauté éducative. En gardant en tête l'image d'une « galaxie éducative », d'un système, il faudra identifier l'ensemble des parties qui pourront œuvrer à un tout éducatif.

## **CITOYENNETE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.**

L'enjeu est de former l'adulte de demain et de faire cheminer l'enfant en lui faisant prendre conscience de ses droits et de ses devoirs. Chaque territoire doit pouvoir être le lieu de cette formation citoyenne, un lieu d'expérimentation. Pour cela, chaque territoire doit se référer aux valeurs républicaines et aux valeurs de la Laïcité. Mais le Projet Educatif de Territoire devra permettre aux enfants et aux jeunes de faire l'expérience de la citoyenneté. Il faut leur permettre de vivre la citoyenneté au travers d'actions concrètes, de projets et d'activités.

## 4. La vision des acteurs sur les défis à relever

Pour aller au bout de la démarche, la Ville a souhaité rencontrer les acteurs éducatifs au sens large du territoire. Lors de ces réunions, les ambitions et les axes étaient présentés et les participants donnaient leurs visions, leurs priorisations et proposaient des pistes d'opérationnalisation .

### A. Les directeurs d'école, les directeurs ALAE et les directeurs des Maisons citoyennes

Regroupés par territoire de vie, les directeurs d'école, les directeurs ALAE et les directeurs des Maisons citoyennes ont priorisé les différents axes :



Les deux les plus évoqués par les différents acteurs éducatifs sont le Bien-vivre sur les territoires et le Bagage culturel. Ainsi, ces axes-là seront au cœur des réflexions partagées et seront traduits dans les différents projets.

Les notions de « continuité éducative », de « légitimité des acteurs », de « cohérence dans le discours », de « sentiment d'appartenance », du « climat de confiance », de « respect et de valorisation », de « règles communes » ont été évoquées comme pistes à approfondir pour travailler l'axe du bien-vivre.

Les notions de « parentalité », du « socle commun », de « parcours » ont été évoquées comme pistes à approfondir pour travailler l'axe du bagage culturel.

Mais ce travail partenarial, amorcé dans le cadre de l'écriture du nouveau Projet Educatif Territorial se poursuivra par des temps de séminaires interprofessionnels qui regrouperont les acteurs autour de thématiques liées au contexte.

### B. Les parents d'élève

Les parents d'élèves mettent en avant deux axes du PEDT, celui de la mixité et celui du bien-vivre sur les territoires. Ils insistent également sur la nécessité pour les parents de pouvoir s'investir et se questionnent sur l'implication des parents.

Ils font enfin le constat de n'avoir que des informations parcellaires sur les activités proposées dans le cadre du PEDT et plus largement sur les activités municipales et avancent la nécessité de travailler autour de la communication. Il sera possible d'identifier les différents acteurs – les parents d'élèves élus compris – qui pourraient remplir la fonction de passeurs d'informations auprès des usagers.

## C. Les associations de la Ville

Le territoire columérin compte un grand nombre d'associations notamment sportives et culturelles. Comme pour les parents d'élèves, il ressort des temps d'échanges que les associations peuvent s'engager au côté de la Ville sur certains axes, mais qu'il existe un déficit de communication et d'information.

Le recensement des actions montre que les associations s'inscrivent dans les mêmes orientations que les orientations municipales. Par exemple, le club de football de la Ville, au travers de son projet éducatif fédéral, met en place des projets ou des dispositifs qui visent le renforcement du *Bagage culturel* avec la mise en place « d'ateliers devoirs », et qui visent également le *Bien-vivre ensemble* avec des projets autour de l'hygiène et de la Santé en impliquant aussi les parents.

L'Union Sportive Columérine Omnisport qui regroupe un grand nombre d'associations sportives columérines a constitué un groupe de réflexion autour de l'accueil de *l'usager en situation de handicap*. Ce groupe travaille à fédérer les associations pour :

- Recenser les possibles,
- Mutualiser les actions et le matériel afin de proposer des actions communes,
- Monter des propositions pour sortir des discriminations.

D'autres associations s'interrogent aussi sur la place des jeunes dans les organisations associatives et posent ainsi la question de la formation citoyenne des jeunes. Comme nous le disions dans le texte de cadrage, l'apprentissage passe « par le faire » et le territoire associatif pourrait être un espace pertinent de construction.

Enfin, des associations culturelles observent que la jeunesse déserte les spectacles. À côté de ceux qui pratiquent, il n'y a pas l'engouement pour l'expérience culturelle. Les associations insistent donc sur l'enjeu de l'éducation artistique et culturelle pour venir enrichir le *Bagage culturel*. D'autres thématiques ont été évoquées. Il a été question du travail autour de l'intergénérationnel qui permet de travailler autour du bien-vivre ensemble, des questions de laïcité et de citoyenneté, de l'engagement des jeunes et de la lutte contre les discriminations.

## D. L'articulation du PEDT avec le projet de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

La structure du Cabirol est en cours de réécriture du projet. Les coordonnateurs pédagogiques de la Direction de l'Enfance, de l'Éducation et des Loisirs Educatifs (DEELE) souhaitent articuler leurs objectifs avec les axes et les ambitions du PEDT. Ils souhaitent mettre en œuvre une des ambitions municipales qui vise à rendre acteur l'ensemble des personnes qui participe au projet de la structure. Aussi, les coordonnateurs proposent une feuille de route qui servira de base de construction au projet de l'accueil de loisirs.

Par ailleurs, le projet de l'accueil de loisirs va continuer à mettre en œuvre un projet ambitieux visant la continuité éducative et l'articulation des projets scolaires et périscolaires pour remplir les exigences de la charte du « Plan mercredi »  
Déjà inscrits dans une démarche de mobilisation des ressources du territoire et d'utilisation des différents espaces municipaux, les accueils de loisirs continuent à articuler leurs projets avec ceux d'autres services.

Pour la première année du projet, deux axes seront au cœur du projet de structure :

### **CREER LES CONDITIONS DU BIEN-VIVRE SUR LES TERRITOIRES**

Les différents Accueils de Loisirs doivent permettre aux enfants, ou aux jeunes, de vivre de vrais temps de repos, de coupure, correspondant à leurs besoins et à leurs rythmes. Sollicités en quasi-permanence, ils n'ont que très peu de temps à eux. L'articulation du temps libéré et du temps libre leur permettant de se ressourcer, de récupérer, de déconnecter, doit être au cœur des propositions du projet. Les enfants sont porteurs de très nombreuses attentes de la part du monde des adultes et il apparaît prépondérant que des soupapes leur soient accessibles.

Dans cette logique, les accueils de loisirs du Cabirol et d'Alain Savary doivent proposer des espaces et des temps de loisirs éducatifs en vue de promouvoir le bien-être des publics. Les postures des animateurs peuvent être un des éléments qui participent à l'atteinte de cet objectif. En ce sens, la formation revêt une place centrale<sup>1</sup>.

Les équipes de coordination, de direction et d'animation vont élaborer le projet de la structure et l'articuler avec les axes et les ambitions du PEDT tout en tenant compte de la polymorphie des Accueils de Loisirs. Au-delà de la dénomination, les temps du mercredi devront s'inscrire dans une continuité éducative et une articulation avec les temps de classes et les temps d'ALAE. Ils devront être appréhendés comme des séquences périscolaires, nichées au cœur des semaines scolaires.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de la réécriture du projet de structure, différentes questions seront abordées. Nous pouvons citer la question de l'accueil secure ou celle du rôle et des fonctions de l'animateur (animateur / activateur)



Durant les temps de vacances, les Accueils de Loisirs devront être construits comme des accueils extrascolaires. La prise de plaisir des publics et la dimension ludique seront au cœur des propositions en vue de favoriser le vivre ensemble.

Enfin, comme l'école, les Accueils de Loisirs ne peuvent et ne doivent pas fonctionner en « vase clos ». Ils s'inscriront dans une logique de parcours éducatif global, dans une logique de territoire en construisant des projets transversaux et collaboratifs avec l'ensemble des acteurs.

## **RENFORCER LE BAGAGE CULTUREL DES ENFANTS ET DES JEUNES**

Au travers de ce deuxième axe, les Accueils de Loisirs souhaitent contribuer au développement des apprentissages des enfants et des jeunes. En suivant cet objectif, les structures seront des espaces de proposition, d'expérimentation et d'acquisition de nouvelles habiletés.

Adossées aux valeurs de l'Éducation populaire et de l'animation socioculturelle, les équipes d'animation proposeront :

- Des espaces aménagés correspondant aux spécificités et projections des enfants ainsi qu'à leur besoin d'autonomie et de liberté de choix,
- Des activités correspondant au niveau de développement et aux particularités.

Le projet de l'ALSH souhaite également laisser une place importante aux usagers et les publics seront au centre des préoccupations. Ils auront le droit de se tromper, de ne « rien faire ». Pour les plus jeunes, un travail autour de la posture de l'accueillant sera mené. Pour les plus grands, la pédagogie de projet sera privilégiée.

Enfin, pour que le projet de l'accueil soit le plus adapté aux publics et pour que les acteurs partagent un sens commun, un travail de diagnostic, d'état des lieux recensant les besoins des familles sera mené.

## **E. L'articulation du PEDT avec le CLAS**

Selon la Charte nationale de l'Accompagnement à la Scolarité de juin 2001, l'aide à la scolarité désigne « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'École ».

Le PEDT, au travers des parcours qu'il met en place, mobilise un grand nombre de ressources venant enrichir l'offre du CLAS.

Pourtant, au-delà de la ressource, le projet du CLAS s'articule avec les axes définis dans le cadre du PEDT. Le CLAS est un dispositif complémentaire qui œuvre au côté de l'école, des ALAE, des Maisons citoyennes pour développer des situations éducatives différentes et vient contribuer au renforcement du Bagage culturel des enfants et des jeunes.

Le nouveau PEDT a été construit en collaboration avec l'Éducation nationale ce qui renforce le lien avec l'école et élargit la Galaxie éducative pour mener à bien la politique éducative municipale.

Les acteurs du CLAS sont parties prenantes des instances du PEDT. Les différents coordonnateurs interagissent dans le cadre de leurs missions. L'évaluation continue permettra de mesurer l'articulation entre les différents dispositifs et la place du CLAS dans le paysage éducatif de la ville.

## **F. L'articulation du PEDT et du Contrat de Ville**

En 2014, deux quartiers ont été identifiés comme prioritaires au titre de la Politique de la Ville (Val d'Aran – Fenassiers — Bel Air — Le Poitou et En Jacca) et d'autres en tant que territoire de veille active ou d'observation (Seycheron, Pelvoux, La Crabe – Le Lautaret, Le Vignemale). Dans la première version du PEDT, de nombreux parcours ont été proposés dans les écoles de ces quartiers et la Ville a financé des parcours qui se sont déroulés dans le cadre scolaire. Dans cette deuxième version, au-delà de l'attention particulière portée aux projets des structures de ces territoires, les axes du Contrat de Ville métropolitain et du PEDT viennent s'articuler. Le programme 8 du Contrat de Ville intitulé « Construire, dans le cadre d'une éducation partagée, des parcours ambitieux et valorisants pour les enfants et les jeunes pose les mêmes enjeux que le PEDT.

Il est en effet attendu :

- Le renforcement des liens entre l'école, la famille et le quartier ;
- L'articulation de ces trois espaces éducatifs pour une ambition partagée de réussite scolaire ;
- La préparation à une entrée dans la vie adulte de manière plus satisfaisante possible.

Nous voyons bien là que les ambitions et les défis du PEDT recourent ces enjeux. Aussi, en partant de la feuille de route que représentent les axes du PEDT, nous pourrions reprendre les objectifs opérationnels contenus dans le Contrat de Ville.

Ainsi, nous tendrons à renforcer l'articulation entre le PEDT et la Politique de la Ville, nous développerons, mais nous l'avons déjà évoqué par ailleurs, l'information et la mobilisation des parents en les considérant comme des acteurs éducatifs à part entière, nous chercherons à développer le lien entre la scolarité et l'offre du territoire et à développer l'orientation scolaire et professionnelle spécifiquement pour les enfants des quartiers prioritaires en articulant aussi le PEDT qui couvre la période 0 / 18 ans avec la politique jeunesse qui couvre la période 11 / 25 ans et qui permet d'envisager nos actions dans un continuum éducatif.

De manière fonctionnelle, le chef de projet Contrat de Ville sera associé au conseil ALAE des territoires prioritaires aux côtés des directeurs de structures et il siègera dans les instances stratégiques. Le Conseil citoyen sera aussi un acteur important du Conseil PEDT et des autres instances et le coordonnateur PEDT participera aux travaux du programme 8 du Contrat de Ville.

## 5. Périmètre du PEDT

### LE PERIMETRE EN AGES

L'évaluation du précédent PEDT a montré qu'il y a déjà eu une évolution. Le PEDT était centré au démarrage sur les 3 /11 ans et sur les heures dégagées du temps scolaire ; la ville a souhaité élargir le public et la temporalité.

L'ensemble des structures ont été concernées par le PEDT : de la petite enfance au collège en passant par les professionnels au travers de formation. L'approche, par parcours, doit s'amorcer dès le plus jeune âge et l'ensemble des axes et ambitions ne peut pas faire l'économie de penser les actions à destination des structures de la petite enfance.

Cette volonté de faire un PEDT élargi perdure et les «parcours découverte », les parcours éducatifs ou les parcours de formation continueront à être proposés pour l'ensemble des publics.

**Votre PEDT concerne les enfants/jeunes de : cocher une seule case**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 3 à 6 ans uniquement         | <input type="checkbox"/> 6 à 11 ans uniquement            |
| <input type="checkbox"/> 3 à 11 ans uniquement        | <input type="checkbox"/> 3 à 17 ans uniquement            |
| <input type="checkbox"/> 0 à 11 ans uniquement        | <input checked="" type="checkbox"/> 0 à 17 ans uniquement |
| <input type="checkbox"/> autres bornes d'âges : ..... |   |

### LE PERIMETRE TEMPOREL DU PEDT

Depuis la mise en place du premier PEDT, la question de la continuité éducative et de la complémentarité des temps de l'enfant est au cœur des préoccupations municipales. Aussi, pour le prochain PEDT, le périmètre temporel sera le suivant :

Territoire avec école sur 4,5 jours	
	Le temps des NAP
	Tout le temps périscolaire avant la classe
	Tout le temps périscolaire de pause méridienne
	Tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi
	Le temps périscolaire du mercredi pause méridienne
	Le temps périscolaire du mercredi après-midi
	L'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire
	L'articulation des NAP avec le temps scolaire
	L'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire
X	L'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire et du temps extrascolaire (vacances)
	Autre périmètre temporel

## 6. Tarifs et modalités d'inscription

L'Observatoire du PEDT a permis de recenser les enfants ayant participé aux différents « parcours découverte » proposés dans le cadre du PEDT. Sur la dernière année, nous avons comptabilisé 2500 enfants inscrits sur un parcours.

Aujourd'hui, un système de préinscription existe sur les Accueils de Loisirs Périscolaires et extrascolaires, des inscriptions sont faites pour le dispositif CLAS et sur les CLAC. Les tarifs municipaux sont les suivants :

RESTAURATION SCOLAIRE	JOURS	ANNEE SCOLAIRE	TARIFS
REPAS DE MIDI	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	2017/2018	
		Quotient Familial inférieur ou égal à 1 500	2.50 €
		Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	3.00 €

Dans le cadre de l'aide à la restauration scolaire, le Centre Communal d'Action Sociale de Colomiers participe, pour certaines familles columérines, à hauteur de 50 % ou de 100 %, en fonction du Quotient Familial attribué par la Caisse d'Allocations Familiales.

### ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFS

L'inscription aux activités ALAE est annuelle et entraîne une facturation mensuelle et systématique que l'enfant soit présent ou pas. Ces tarifs varient en fonction du Quotient Familial (du mois de janvier précédent) attribué à la famille par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les tarifs horaires sont les suivants :

Quotient Familial inférieur ou égal à 155 :	0.02 €	Quotient Familial compris entre 801 et 1 000 :	0.14 €
Quotient Familial compris entre 156 et 400 :	0.05 €	Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200 :	0.16 €
Quotient Familial compris entre 401 et 600 :	0.09 €	Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500 :	0.24 €
Quotient Familial compris entre 601 et 800 :	0.12 €	Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501 :	0.30 €

Les familles n'ayant pas reçu l'attestation de Quotient Familial de la CAF doivent fournir leur numéro d'allocataire CAF si elles souhaitent que les Services municipaux vérifient leur Quotient auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Tarifs de la garderie du mercredi matin (après la classe) : 1 €

L'inscription à la garderie du mercredi est annuelle et entraîne une facturation mensuelle et systématique que l'enfant soit présent ou pas.

**CENTRES DE LOISIRS - TARIFS PAR JOURNEE-** la prise du repas entraîne une facturation à la journée (les tarifs des ½ journées mercredis et vacances correspondent à la moitié des tarifs pour les mercredis)

Les tarifs pour les vacances résultent d'une convention avec la CAF, la participation de la CAF n'étant appliquée que sur les journées.

#### Familles columérines - Mercredis

Quotient Familial inférieur ou égal à 155	6.00 €	Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	8.20 €
Quotient Familial compris entre 156 et 400	7.20 €	Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	8.50 €
Quotient Familial compris entre 401 et 600	7.70 €	Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	9.40 €
Quotient Familial compris entre 601 et 800	8.00 €	Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	10.00 €

#### Familles columérines - Vacances

Quotient Familial inférieur ou égal à 155	1.00 €	Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	8.20 €
Quotient Familial compris entre 156 et 400	2.20 €	Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	8.50 €
Quotient Familial compris entre 401 et 600	3.70 €	Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	9.40 €
Quotient Familial compris entre 601 et 800	5.00 €	Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	10.00 €

#### Résidents extérieurs - Mercredis

Quotient Familial inférieur ou égal à 155	16.00 €	Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	19.20 €
Quotient Familial compris entre 156 et 400	17.20 €	Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	19.50 €
Quotient Familial compris entre 401 et 600	18.20 €	Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	21.50 €
Quotient Familial compris entre 601 et 800	18.70 €	Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	23.00 €

#### Résidents extérieurs - Vacances

Quotient Familial inférieur ou égal à 155	11.00 €	Quotient Familial compris entre 801 et 1 000	19.20 €
Quotient Familial compris entre 156 et 400	12.20 €	Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200	19.50 €
Quotient Familial compris entre 401 et 600	14.20 €	Quotient Familial compris entre 1 201 et 1 500	21.50 €
Quotient Familial compris entre 601 et 800	15.70 €	Quotient Familial supérieur ou égal à 1 501	23.00 €

**Participation Airbus - Mercredis et vacances scolaires**

Il est indispensable de fournir un justificatif de prise en charge délivré par le Comité d'Entreprise.

DIRECTION ENFANCE EDUCATION LOISIRS EDUCATIFS  
Tél. 05 61 15 24 35



Aucune facturation supplémentaire n'est pratiquée pour les enfants qui s'inscrivent à un « parcours découverte ». Une distinction est cependant faite entre les résidents columérins et les résidents extérieurs. Ainsi, les tarifs proposés ne semblent pas être un frein pour les participations des enfants aux activités.

De la même façon, les tarifs ALAE ne tiennent pas compte du tarif des repas. Pour ces tarifs, certaines familles bénéficient de la gratuité, du demi-tarif ou du tarif plein.

En ce qui concerne les Maisons citoyennes, les tarifs sont les suivants :

<b>Service « VIE DES QUARTIERS »</b>	<b>Tarifs €</b>
<b>COTISATIONS</b>	
<b>ACCEM (Accès centre social enfants mineurs)</b> <i>ex. TOURNOIS SPORTIFS — C.L.S.H.</i>	
1 enfant	<b>6,00 €</b>
2 enfants dans la même famille : par enfant	<b>4,00 €</b>
plus de 2 enfants dans la même famille : par enfant	<b>3,00 €</b>
<b>BDTHEQUE</b>	
Adultes	<b>8,00 €</b>
Jeunes de 0 à 18 ans, Étudiants, Chômeurs	<b>5,00 €</b>
<b>ATELIERS</b>	
Ateliers adultes avec apport de technique (Cuisine, Couture, arts créatifs, NTIC) : par séance	<b>1,00 €</b>
Ateliers mineurs avec prestation	<b>40% de l'activité</b>
<b>STAGES de plus d'un jour (tout public)</b>	
Stages avec prestation extérieure	<b>60% de l'activité</b>
Stages en ressource interne (par jour)	<b>1,00 €</b>
<b>BUFFETS — REPAS</b>	
Repas organisés par les structures	<b>40 % des denrées</b>
Goûters enfants, jeunes de — de 18 ans (1 boisson, 1 denrée = 1 goûter/personne)	<b>0,25 €</b>
<b>SORTIE/SÉJOURS PARTICIPATIFS</b>	
Sur projet avec un groupe de 15 participants maximum	<b>30 % de l'activité</b>
<b>TARIFS PRÉFÉRENTIELS</b>	
<b>Sorties — séjours, adultes et /ou famille applicables pour 4 activités journalières ou 1 séjour/an</b> <b>Si quotient social inférieur ou égal à 550</b>	<b>Réduction de 50% du prix public</b>
<b>Calcul du Quotient social :</b> Ensemble des ressources (sans les prestations CAF)/Indice correspondant au nombre de parts	
<b>Calcul de l'indice :</b> <b>1 Personne = 1      2 Personnes = 1.5      3 Personnes = 1.9</b> <b>4 Personnes = 2.3      5 Personnes = 2.7      6 Personnes = 3.1</b>	
<b>SORTIES</b>	
Sorties <b>sans</b> hébergement :	
Adultes	<b>50% de l'activité</b>
Enfant de — de 18 ans	<b>40% de l'activité</b>
Sorties <b>avec</b> hébergement :	
Adultes	<b>50% de l'activité</b>
Enfant de — de 18 ans	<b>40% de l'activité</b>

<b>Opération Eté &amp; Activités Centres de Vacances</b>	
<b>TARIFS FAMILLES HABITANT COLOMIERS ET NOTAMMENT FAMILLES</b>	
<b>ALLOCATAIRES DE LA C.A.F.</b>	
<b>SORTIE À LA JOURNÉE : transport compris</b>	
<u>QUOTIENT FAMILIAL :</u>	
651 et plus	<b>8,00 €</b>
de 401 à 650	<b>5,00 €</b>
moins de 400	<b>3,00 €</b>
<b>SÉJOURS AVEC ACTIVITÉ (par jour)</b>	
<u>QUOTIENT FAMILIAL :</u>	
651 et plus	<b>40,00 €</b>
de 401 à 650	<b>20,00 €</b>
moins de 400	<b>13,00 €</b>
<b>SORTIE FAMILLE SANS HEBERGEMENT ET SANS ACTIVITÉ</b>	
Adulte	<b>9,00 €</b>
Enfant de moins de 18 ans	<b>8,00 €</b>
<b>SORTIE FAMILLE SANS HEBERGEMENT ET AVEC ACTIVITÉ</b>	
Adulte	<b>11,00 €</b>
Enfant de moins de 18 ans	<b>10,00 €</b>

## 7. De la métaphore de la galaxie éducative à l'organigramme projet

### A. La Galaxie éducative

Aujourd'hui, le PEDT influe sur l'ensemble des structures éducatives du territoire et s'articule avec les différents projets. Les axes sont ainsi travaillés par les acteurs qui s'en emparent en fonction des contextes locaux. Depuis, la mise en place du premier PEDT, des « parcours découverte » sont proposés sur tous les accueils (ALAE, ALSH, Centres sociaux, CLAC, CLAS) et viennent s'inscrire dans les orientations pédagogiques.

De la même manière, les axes des projets d'écoles sont articulés avec les axes du PEDT et avec les projets des ALAE.

Tout ceci nous a conduits à penser le territoire comme un système et nous avons choisi d'illustrer cela par la métaphore de la Galaxie : l'ensemble des structures, qu'elles soient municipales, Éducation nationale, associatives, l'ensemble des dispositifs, constitue une somme de parties, une somme « d'étoiles » pour filer la métaphore, qui constituent une galaxie<sup>2</sup>. Chaque partie de cette galaxie peut être amenée à interagir avec les autres. Elles ont toutes une place légitime, à des niveaux différents. L'ensemble des parties, des étoiles, dessine la Galaxie et la Galaxie a une forme bien précise parce qu'elle est composée de parties spécifiques. Pour comprendre cette Galaxie, ce « Tout », il est important de connaître et de comprendre le fonctionnement de chaque entité.

Cette approche sera au cœur du prochain PEDT, car partir du territoire, cela permet de se décentrer des structures ou des dispositifs et de se centrer sur les interactions pour mettre en action les acteurs différemment.

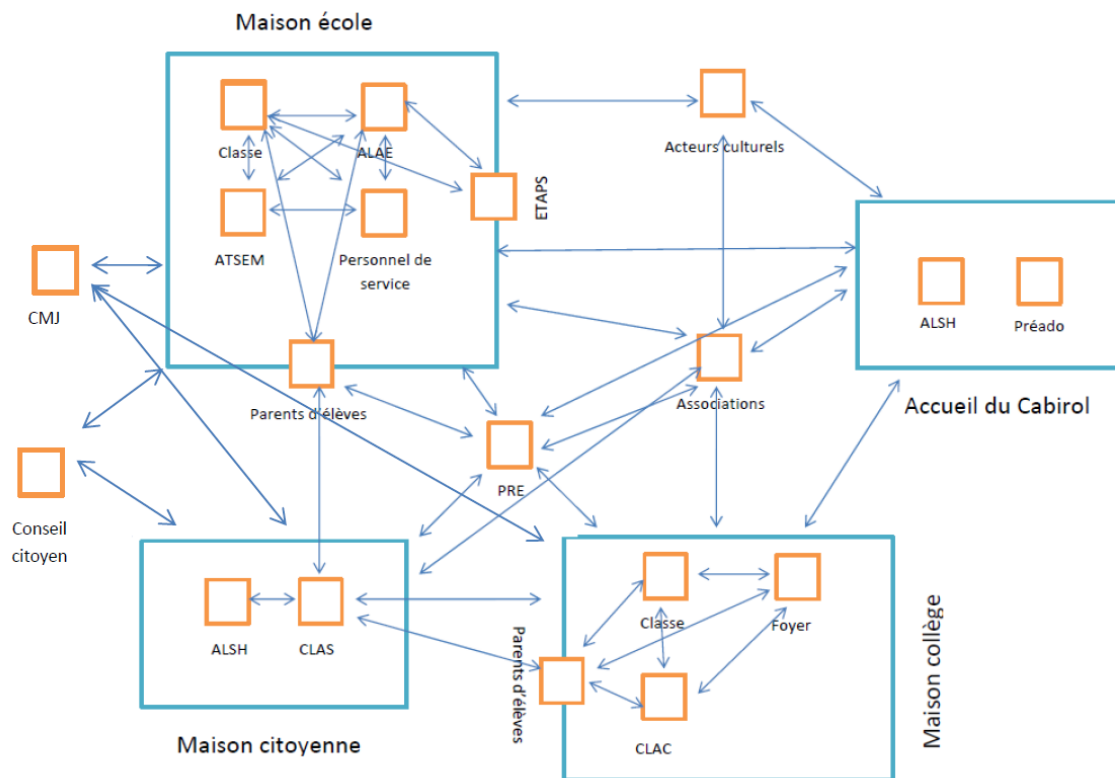
Cette Galaxie va se construire en plusieurs étapes : il sera avant tout nécessaire de connaître chaque partie, de respecter les spécificités de chacun. Il est important que chaque structure, chaque dispositif gardent son ADN. Une fois cette étape passée, nous mettrons en relation les différentes parties. Cela permettra aux différentes entités de travailler ensemble et, pour certaines, de venir apporter une plus-value aux projets des autres. Enfin, la dernière étape consistera à faire émerger les besoins des usagers de cette Galaxie, pour les traiter de façon collective, affranchie d'une organisation en silo. Chaque partie pourra constituer un tout au service des besoins du territoire.

---

<sup>2</sup> Utiliser la métaphore de la Galaxie permet de ne pas créer d'ambiguïté avec la notion de système scolaire.



Nous pouvons schématiser de la sorte :



Pour atteindre la Galaxie éducative, il est important de poser une organisation qui permette de fédérer les acteurs d'un même territoire autour d'enjeux locaux.

Pour ce faire, l'organisation se fera par territoire avec la « Maison école » et la « Maison citoyenne » au centre. L'entrée, par le territoire, viendra structurer le pilotage.

L'action municipale se situera au niveau de ce pilotage, et ce de deux manières :

- ∞ En fournissant de la ressource éducative et technique,
- ∞ En faisant vivre le réseau de la Galaxie.

De manière fonctionnelle :

Un conseil PEDT sera mis en place sur chaque territoire. Ce conseil sera composé des différents acteurs de la galaxie – y compris les jeunes – et sera animé par le coordonnateur PEDT. Les directeurs d'écoles, les directeurs des ALAE et des Maisons citoyennes seront des acteurs centraux de ce conseil. Une place sera faite aussi aux acteurs de la petite enfance. De ce conseil, pourront émerger des projets collectifs visant à répondre à un problème du territoire. Ils seront nourris par le recueil de la parole des enfants au travers des conseils ALAE, ou d'autres conseils de structures. Ces conseils PEDT seront articulés avec les conseils ALAE qui permettront aux enfants de porter un regard sur le territoire, sur ses besoins.

Sur des territoires spécifiques, tels que ceux inscrits en Contrat de Ville, le chef de projet sera associé au Conseil PEDT.

Des assises de l'éducation seront organisées à raison de deux ou trois par an. Elles regrouperont l'ensemble des acteurs des conseils PEDT ainsi que les autres acteurs qui composent la Galaxie éducative. Chaque assise traitera d'une thématique qui émergera des réflexions des conseils.

Un comité technique, appelé Référent PEDT continuera d'exister et permettra de faire du lien entre les projets et les services. Ce groupe est constitué d'un agent de chaque service ainsi que du coordonnateur CLAS et Programme de Réussite Educative.

Un comité de suivi se réunira trois fois par an pour suivre l'évolution du projet et préparer la plénière. Il est composé des élus et des représentants de l'Éducation nationale.

Ce comité restreint regroupera les personnes suivantes :

- ∞ Élu(e) Délégué(e) au Projet éducatif de Territoire
- ∞ Élu(e) Délégué(e) à l'éducation
- ∞ Élu Délégué à la démocratie locale, la jeunesse, la citoyenneté et la laïcité
- ∞ Élu(e) Délégué(e) aux solidarités et aux seniors et aux citoyens en situation de handicap
- ∞ DGS ou DGA
- ∞ Inspectrice de l'Éducation nationale
- ∞ Principal du collège
- ∞ Directeur d'école
- ∞ Conseiller pédagogique auprès de l'inspection
- ∞ DDCS de Haute-Garonne
- ∞ Le Chargé de Mission Jeunesse et PEDT

Un comité de pilotage se réunira en plénière chaque année pour mettre à distance les actions et les intentions, dresser le bilan annuel sur la base des évaluations et fixer les orientations stratégiques de l'année suivante

Ce comité regroupera les personnes suivantes :

- ∞ Le Maire
- ∞ Élu(e) Délégué(e) au Projet éducatif de Territoire
- ∞ Élu(e) Délégué(e) à l'éducation
- ∞ Élu Délégué à la démocratie locale, la jeunesse, la citoyenneté et la laïcité
- ∞ Élu(e) Délégué(e) aux solidarités et aux seniors et aux citoyens en situation de handicap
- ∞ DGS ou DGA
- ∞ Inspectrice de l'Éducation nationale
- ∞ Principaux des collèges
- ∞ Conseiller pédagogique auprès de l'inspection
- ∞ Directeurs d'écoles
- ∞ DDCS
- ∞ CAF
- ∞ Directeurs des services municipaux
- ∞ Directeurs ou responsables des structures municipales
- ∞ ATSEM
- ∞ Parents d'élève
- ∞ Représentants des associations
- ∞ Coordonnateur CLAS
- ∞ Coordonnateur PRE
- ∞ Le Chargé de Mission Jeunesse et PEDT

## B. Organisation fonctionnelle

L'évaluation du PEDT précédent a montré la nécessité de travailler en transversalité pour une meilleure appropriation et accompagnement des équipes. Cela se traduit à plusieurs niveaux :

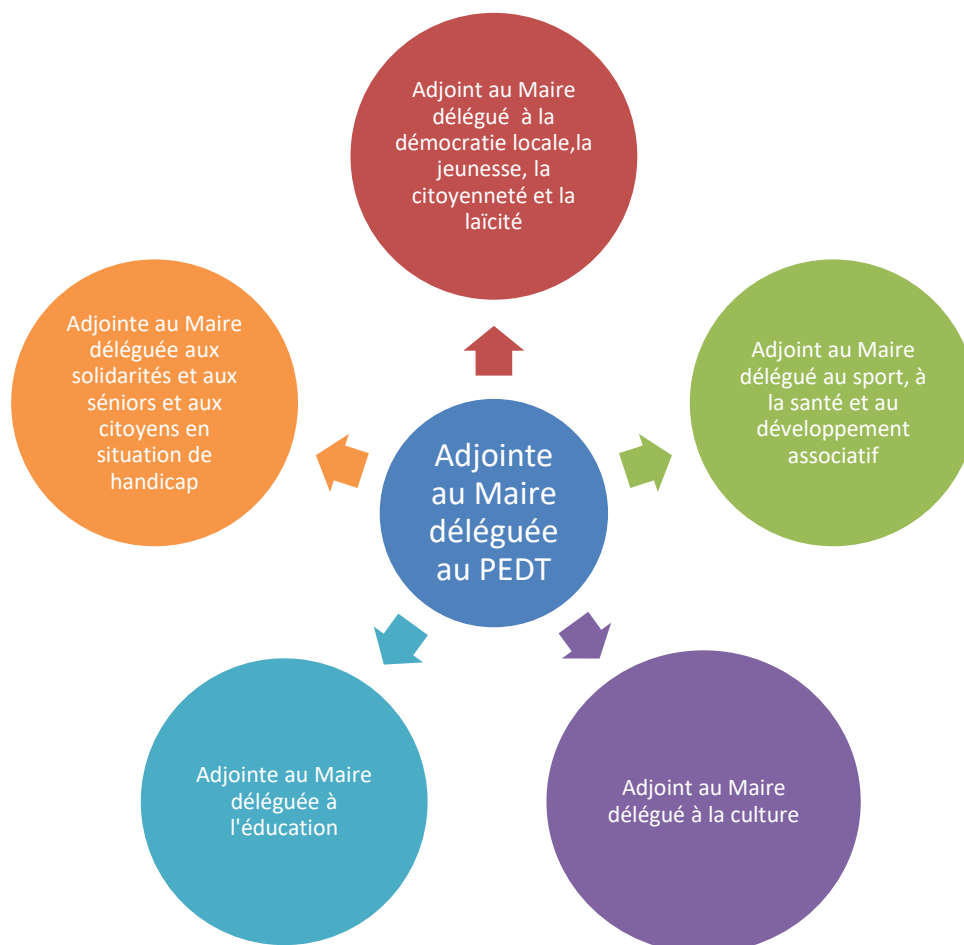
### AU NIVEAU POLITIQUE

Depuis les dernières élections, une Adjointe au Maire déléguée au Projet éducatif de Territoire a été nommée. Cette organisation va perdurer dans la prochaine version du Projet.

#### ÉLUE PILOTE

<b>Nom Prénom</b>	VAUCHÈRE Caroline
<b>Fonction</b>	Adjointe au Maire déléguée au PEDT
<b>Adresse postale</b>	1, place Alex Raymond 31770 Colomiers
<b>Téléphone</b>	05 61 15 22 22
<b>Adresse électronique individuelle</b>	<a href="mailto:caroline.vauchere@mairie-colomiers.fr">caroline.vauchere@mairie-colomiers.fr</a>

Cette élue travaillera en lien direct avec les élus délégués à des missions en lien avec le PEDT.



## AU NIVEAU DE LA COORDINATION

La Ville a recruté le Chargé de Mission Jeunesse et Projet Educatif de Territoire. Il s'agit d'un agent public pour lequel une fiche de poste comportant des missions de coordination du PEDT a été mentionnée. La moitié de son temps de travail est consacrée exclusivement au PEDT et l'autre partie est consacrée à la mise en œuvre de la politique municipale en faveur de la Jeunesse.

Dans le cadre de ses missions, il doit préparer et accompagner les travaux du comité de suivi et du comité de pilotage. Il anime, aussi, les autres instances prévues par l'organigramme projet et vient en appui des équipes dans la mise en place des projets.

Le poste du Chargé de Mission Jeunesse et PEDT est financé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse à la fois pour la coordination du PEDT, mais aussi pour sa spécificité Jeunesse.

### TECHNICIEN COORDONNATEUR

<b>Nom Prénom</b>	Cédric AIT-ALI
<b>Fonction</b>	Chargé de Mission Jeunesse & PEDT
<b>Adresse postale</b>	1, place Alex Raymond 31770 Colomiers
<b>Téléphone</b>	05.61.15.22.99/07.70.22.37.15
<b>Adresse électronique individuelle</b>	<a href="mailto:cedric.ait-ali@mairie-colomiers.fr">cedric.ait-ali@mairie-colomiers.fr</a>

## 8. Dispositifs existants et reconduits

Parce que certaines actions amorcées lors du précédent PEDT ont montré leur plus-value et permettent de répondre aux nouveaux axes du prochain PEDT, elles seront reconduites sur la période 2018 /2021.

### A. Les «parcours découverte »

Éléments centraux du premier PEDT, les « parcours découverte » continueront d'être proposés aux enfants qui fréquentent les différentes structures de la Ville. Ces parcours, de nature diverse, s'appuient sur un état des lieux de la pratique hors classe des enfants. Ils permettent de renforcer le *Bagage culturel* de chacun.

Pour le projet à venir, certains « parcours découverte » se transformeront en parcours éducatifs. Alors que les premiers sont ouverts à tous et permettent la pratique d'activités nouvelles, les seconds sont des parcours répondant à des besoins particuliers et pour lesquels nous inciterons les enfants à participer. Deux questions seront ainsi nécessaires à poser. La première concerne la notion du choix et pourrait être traduite de la sorte : peut-on dans certaines situations induire, inciter les jeunes et les enfants à s'orienter vers certains parcours ?



## B. PEDT et éducation au goût

Entre 2017 et 2018, pas moins de 227 actions ont été menées autour de l'alimentation. De manière générale, ces actions s'inscrivent dans du travail partenarial entre plusieurs structures de la Ville et ont lieu dans différents quartiers.



Dans le cadre du prochain Projet Educatif Territorial, ces actions prendront place à la fois dans l'axe autour du bagage culturel, mais aussi dans l'axe autour de la citoyenneté et du développement durable avec des actions autour du gaspillage alimentaire.

## C. PEDT et savoir nager

Lors de la dernière année du PEDT, un nouveau dispositif a été expérimenté. Ce dispositif vise à permettre à des enfants qui entrent en CE2 avec des difficultés dans la compétence du « savoir nager » de bénéficier d'un « parcours éducatif » encadré par les ETAPS de la Ville.

Ce dispositif se travaille en partenariat avec l'Éducation nationale qui participe en amont du dispositif pour cibler les besoins d'enfants ainsi que pendant le dispositif avec des contrats pour suivre les élèves sur ce temps de parcours hors classe.

Ce dispositif permet également de travailler à la fois l'axe du Bagage culturel, ainsi que celui du Bien-vivre, en insistant sur la question de l'estime de soi.

## D. PEDT et écopâturage

L'écopâturage s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large amorcé au lancement du premier PEDT. Au lancement, un travail transversal entre le service éducation et les services techniques de la Ville de Colomiers a permis de mettre en place un potager de 400 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de ce projet, les enfants s'initient au jardinage en vivant l'ensemble des étapes : du semis à la récolte.

Le projet évolue dans trois directions qui s'inscrivent dans deux axes : *renforcer le Bagage culturel des enfants et des jeunes* et *Citoyenneté et Développement durable*. Il s'agira de mettre en place un verger, des vignes et durant la période estivale de faire venir des moutons sur le site du Cabirol. Il s'agit de montrer aux enfants qu'il existe des méthodes alternatives et/ou complémentaires à l'entretien mécanique pour l'entretien des espaces verts. Mais cette action, menée en partenariat avec les services de la Restauration de la Ville permet aussi de travailler autour de l'éducation au goût, de la saisonnalité et vient s'articuler avec les nombreux projets autour de l'alimentation.

## E. PEDT et Programme d'éducation culturelle et artistique (PEAC)

Pour l'équipe municipale de Colomiers, « la culture façonne les expériences et influence le développement des enfants ». Elle est en ce sens, un élément constitutif de l'action éducative.

Ainsi, le Programme d'Éducation artistique et culturelle élaboré, chaque année par les services municipaux en concertation avec les services de l'inspection académique, donne aux enfants « les clés d'accès au savoir ». Il est « un facteur de réussite scolaire, car la dimension culturelle favorise l'imagination et la réflexion, sources d'équilibre et de confiance en soi. » Pour la Ville de Colomiers, la « culture et l'éducation sont des vecteurs incontournables de l'intégration sociale, elles sont partie prenante de notre République »

Le Programme d'Éducation artistique et culturelle regroupe les propositions faites dans les différents temps de la vie de l'enfant. Ils conjuguent l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentales et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Ainsi le PEAC en agissant sur les temps de l'éducation formelle, non formelle et informelle permet de multiplier les situations éducatives. De nombreux dispositifs sont mis en place à la fois durant le temps formel (Classe à Horaire Aménagé chant sur des écoles, danse à l'école, danse au collège) qui sont complétés sur les temps non formels (chorale dans un collège hors temps de classe).

En permettant aux enfants de bénéficier de plusieurs activités dans les différents temps de leur vie, de rencontrer des œuvres et des artistes, de fréquenter plus facilement les équipements culturels, le PEAC agit également sur la citoyenneté et sur le renforcement du bagage culturel.



## F. PEDT et formation citoyenne

Depuis deux ans, la Ville s'associe à ses collègues pour organiser les tables rondes de la laïcité. En partant d'un recueil de la parole des jeunes, organisé dans les classes par les professeurs d'histoire des établissements, nous organisons des tables rondes mêlant l'ensemble des élèves, de quartiers et de conditions différentes pour échanger et débattre autour des questions de laïcité et de vivre ensemble.

Alliant à la fois des formes dynamiques (théâtre forum, procès joués) ou des formes plus classiques (conférences, témoignages), cette journée s'inscrit dans l'axe stratégique autour de la citoyenneté.

Cette action, qui se déroule chaque année lors de la journée de la laïcité, est valorisée dans le cadre du prix décerné par le Conseil Départemental.

En 2018, pour compléter ce travail mené auprès des 3<sup>es</sup> de la ville, une conférence de Madame Kolinka, survivante du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau et passeuse de mémoire de la Shoah, a été organisée pour ces mêmes élèves.

Enfin, le coordonnateur du PEDT est associé à des instances du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

## 9. De nouveaux dispositifs dans le prochain PEDT

### A. Les enfants à « besoins spécifiques »

La ville de Colomiers, bien avant la loi de 2005, s'est engagée dans l'accueil des enfants à « besoins spécifiques ».

Aujourd'hui, l'étude de la population montre que le nombre d'enfants à « besoins spécifiques » augmente et que certaines situations, de plus en plus complexes, viennent fragiliser les pratiques des agents municipaux comme ceux de l'Éducation nationale et l'accueil des enfants. Face à ces problématiques, il est possible de s'appuyer sur des Assistants de Vie Scolaire (AVS) ou des Assistants de Vie de Loisirs (AVL), de former les acteurs de tous les services, de créer des relais internes et des Projets d'Accueil personnalisés et de penser l'accueil de l'enfant comme un parcours global impliquant une multitude d'acteurs.

#### LE CONSTAT

L'évaluation du CEJ donne à voir que plusieurs dispositifs sont proposés aux familles dont l'enfant a un besoin spécifique. Pourtant l'évaluation fait aussi apparaître des besoins de mise en cohérence et de transversalité.

La loi handicap du 11 février 2005 est venue structurer l'accueil de l'enfant en situation de handicap. Dans le domaine scolaire, la loi affirme que « tout enfant, tout adolescent, présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier. Il pourra ensuite être accueilli dans un autre établissement, en fonction du projet personnalisé de scolarisation. Les parents sont pleinement associés aux décisions concernant leur enfant. Sont mises en place des équipes de suivi de la scolarisation et des enseignants référents ».

La Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle « que l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». Elle est aussi une référence pour les établissements d'accueil du jeune enfant.

En résumé :

- ↪ La loi oblige la scolarisation des enfants en situation de handicap dans l'école du quartier.
- ↪ La loi n'oblige en rien l'accueil en péri ou en extrascolaire.

Pour l'ensemble des structures qui accueillent des enfants à « besoins spécifiques », trois principes doivent être pris en compte :

- ↪ Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du Code pénal).
- ↪ Le principe d'égalité de traitement devant le service public.
- ↪ L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posée par la loi du 11 février 2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17 mai 2006.

Aussi, l'accueil de l'enfant doit conduire à la mise en place d'un projet actant les conditions et les modalités de mise en œuvre et tout refus d'accueil doit être « précédé d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivé par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil ».

L'évaluation du CEJ, concomitante avec l'évaluation du PEDT, donne à voir les actions et dispositifs déjà en place en 2014, les améliorations et les manques. L'état des lieux établi en 2014 fait apparaître plusieurs éléments saillants :

- Mise en place d'une commission entre le service de la petite enfance, le Service Éducation et le chargé de mission handicap de la ville de Colomiers pour l'accueil des enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles<sup>3</sup>.
- Mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention.
- Il apparaît des limites de compétences pour faire face à des situations complexes.
- Deux AVL municipales qui complètent les ressources de l'Éducation nationale
- Existence d'un dispositif d'accueil individuel sur les ALAE, les ALSH et les structures de la Petite Enfance.
- Prise en compte prioritaire de l'handicap de l'enfant ou de sa fratrie ou de son parent pour l'attribution d'une place en crèche.

Entre 2014 et 2017, plusieurs améliorations ont été apportées à cette politique :

- La volonté municipale de mettre en place des dispositifs autour du handicap.
- La mise en place d'une Commission Communale d'Accessibilité.
- Le développement du recensement des enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).
- Le renforcement des logiques d'accompagnement.

Pourtant, l'évaluation fait aussi apparaître quelques écueils :

- La nécessité de renforcer la continuité éducative dans l'accueil de l'enfant à « besoins spécifiques ».
- Un questionnement autour du recrutement des agents AVL.
- Un investissement différent de certains partenaires (Service pour l'Intégration en Accueil collectif de Mineurs notamment SIAM).
- Un lien ténu avec l'Éducation nationale.
- Un système complexe peu compréhensible par les familles et par les acteurs.
- Un système inégalitaire entre les familles qui perçoivent directement les subventions et celles qui ont du mal à capter les ressources possibles.
- Une formation professionnelle parfois insuffisante devant certaines situations et des équipes qui ont parfois besoin de relais.

---

<sup>3</sup> Cette commission ne fonctionne plus aujourd'hui.

## UNE PLATEFORME

Aussi, dans le cadre du nouveau PEDT, il est envisager la création d'une plateforme qui n'aura pas vocation à traiter l'ensemble des situations, mais de porter un regard sur les situations complexes. La ville de Colomiers a une longue expérience dans ce domaine et pour la majorité des cas, l'accueil est adapté et se passe dans de très bonnes conditions.

Cette plateforme, qui sera composée d'acteurs de chaque direction municipale, des acteurs de l'Education nationale, des représentants institutionnels, de structures de soins et d'accompagnement, de membres d'associations, de personnel médical aura vocation à étudier les autres situations. .

Son travail consistera à créer de la cohérence et à coordonner l'action des différents acteurs, à soutenir les équipes de terrain (en proposant des formations), à faciliter l'accompagnement de l'enfant et de l'inscrire dans un parcours global afin de lutter contre les inégalités sociales.

## B. Une offre complémentaire sportive et culturelle

### UN CONSTAT

Lors de la mise en place du PEDT, une enquête auprès des familles a été réalisée et faisait apparaître que 30 % des enfants en élémentaire ne pratiquaient pas d'activités en dehors de l'établissement scolaire. Alors que le précédent PEDT a permis de travailler à la réduction de ces inégalités en matière de bagage culturel, l'Observatoire qui a été construit dans le cadre de l'évaluation a fait apparaître un déséquilibre dans le type d'activités pratiquées.

De la même manière, alors que de nombreuses structures de loisirs – ALSH, Maisons citoyennes – accueillent les enfants durant les vacances, une partie de la population ne les fréquente pas.

### UN DISPOSITIF

Aussi, dans le cadre du prochain PEDT, nous faisons le choix de proposer un nouveau dispositif, déclaré en accueil de loisirs sans hébergement et proposant aux enfants de la Ville des parcours culturels et sportifs durant leur temps de vacances.

Le dispositif « parcours éducatifs culture et sport » vise à proposer des parcours variés aux enfants colomérins, à proposer une offre complémentaire aux familles et à multiplier des situations éducatives dans lesquelles l'enfant ou le jeune pourra être en réussite.

Ces parcours coconstruits par la Direction « Sport, Culture et Développement Associatif » de la ville de Colomiers permettront aux enfants de compléter leur bagage culturel. Ouvert à tous les enfants de la ville, cet accueil pourra aussi accueillir des enfants ciblés par les autres structures éducatives de la Ville et qui pourraient avoir besoin de pratiquer certains types d'activités.

## 10. Charte du « Plan mercredi »

L'annonce du gouvernement de la mise en place du « plan mercredi » vient conforter le travail déjà amorcé sur les structures le mercredi après-midi. La demande d'intégration du projet des accueils de loisirs dans le PEDT est déjà une réalité depuis la rédaction de la première version et le futur PEDT vient renforcer l'articulation entre les différents projets de structures, les différents projets de service et les différents projets d'école.

L'ensemble des accueils de loisirs est géré en régie. Depuis plusieurs années, la Ville a professionnalisé ses équipes de direction et une partie des équipes d'animation ce qui permet de s'appuyer, notamment le mercredi et les vacances, sur des équipes stables.

Si nous nous référons au contenu de la Charte, il est possible de montrer que les projets de la Ville sont en adéquation avec les exigences posées.

### LA COMPLEMENTARITE ET LA COHERENCE EDUCATIVE DES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT

Alors que l'évaluation du dernier PEDT laissait entrevoir des difficultés dans la relation avec l'école, le PEDT que nous signons ici est placé sous le signe du partenariat et de l'articulation entre les projets d'école et les projets des structures. Certains axes des projets d'école ont été travaillés au regard des axes et des ambitions du PEDT et des instances, des temps de travail conjoints ont commencé à émerger sur les territoires.

Par ailleurs, dans la continuité du premier PEDT, des parcours éducatifs ou de découverte sont déjà proposés et continueront d'exister à la fois sur le temps scolaire, mais aussi sur le temps périscolaire. Mise en place dans un esprit de parcours et avec comme ambition de permettre à chaque enfant de rencontrer des situations éducatives variées pour le mettre en réussite. Les parcours éducatifs seront déclinés à la fois sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire. L'offre riche proposée dans le cadre du Programme d'Éducation artistique et culturelle, à la fois destiné au temps scolaire, mais aussi sur les temps périscolaires et extrascolaires, vient illustrer cela.

Ces différents projets, les différents dispositifs mis en place dans le cadre du PEDT sont communiqués à plusieurs occasions : lors des réunions de rentrée auxquels les responsables de structures sont conviés, mais aussi lors des conseils d'école.

Enfin, pour favoriser ce partenariat et rendre effectives la complémentarité et la cohérence éducative, les équipes d'animation, les équipes de direction, les équipes enseignantes siègent ensemble dans des instances du PEDT. Dans le comité de pilotage d'abord, mais aussi à l'occasion de séminaires de travail interprofessionnels ou des assises de l'éducation qui seront mises en place et qui regrouperont l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire autour de thématiques variées.

### L'INTEGRATION DE TOUS LES PUBLICS

Comme nous l'avons précisé, une plateforme va voir le jour au cours du prochain PEDT pour permettre aux enfants à « besoins spécifiques » de bénéficier de parcours adaptés.

Il s'agit d'une action qui s'inscrit dans la continuité de la Politique de la Ville qui s'est engagée depuis de nombreuses années dans l'accueil des enfants en situation de handicap.

Par ailleurs, de nombreuses réflexions sont menées pour que les offres éducatives soient ouvertes à tous. Lors de l'évaluation du premier PEDT, un Observatoire a été mis en place. Cet observatoire a permis de mettre en lumière des lacunes en termes de mixité de genre et de mixité sociale. Ces éléments ont été pris en compte et les premières évolutions sont en cours sur les structures.

Par ailleurs, afin que les parents puissent aussi contribuer à renforcer le Bagage culturel des enfants, nous avons fait le choix d'inviter les familles à se retrouver sur les lieux d'activités de la Ville. Lorsque les enfants s'inscrivent sur des parcours, sur des activités, nous demandons aux parents de venir les récupérer sur les différents espaces. Les agents d'accueil viennent à la rencontre des parents pour les accompagner et leur faire découvrir l'établissement.

De plus, certains projets sont pensés pour permettre aux enfants et aux parents de partager des pratiques ensemble.

## **MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES**

Cet axe a déjà été évoqué lorsque nous avons abordé la notion de Galaxie éducative. Cette volonté de fédérer les acteurs, de mobiliser l'ensemble des ressources permettra à chaque enfant et chaque jeune de découvrir l'ensemble des possibles sur le territoire columérin.

De nombreux établissements sont gérés en régie. Cela rend plus facile l'articulation des projets au service des enfants, des jeunes et de l'éducation.

## **LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES EDUCATIVES DE QUALITE**

Depuis le lancement du premier PEDT, de nombreux parcours sont proposés aux enfants et aux jeunes à différents temps et dans différentes structures. Ces parcours sont variés allant de projets autour de la nature, du développement durable, du sport ou de la culture. Ils sont mis en place soit par des services de la Ville, soit par des associations, soit par des bénévoles.

L'ensemble de ces personnes a rejoint le PEDT au fur et à mesure de sa construction pour être aujourd'hui de vrais partenaires éducatifs. Chacun de ces acteurs a signé une charte du PEDT et contribue à faire vivre, à apporter une plus-value au projet des structures.

Ces projets, ces actions sont mis en place de vacances à vacances, mais en fonction des spécificités peuvent aussi durer sur plusieurs cycles. Ils nécessitent l'engagement des enfants et des familles dans un souci de continuité et de progression. Cependant, l'ensemble des parcours est présenté aux enfants. Ils ont le choix de faire ou de « ne pas faire ».

L'ensemble des projets, des actions proposées est travaillé d'abord avec les directeurs de structures avant d'être présenté devant un comité d'engagement composé de professionnels, de parents d'élèves, de représentants d'associations, d'un directeur d'école, d'enseignants qui valident.

Dès qu'elle sera disponible, la Ville signera la Charte du « plan mercredi ».

## 11. Tableau de synthèse du projet

Axe stratégique ou ambitions	Constats en 2018	Objectifs	Action ou dispositif	Service (s) concerné (s)	Effets attendus
<b>Colomiers, une ville d'éducateurs</b>	<i>De nombreux acteurs font ressortir le manque d'information et de communication autour du PEDT</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Fédérer les acteurs autour de projets transversaux</li> <li>∞ Rendre lisible le PEDT</li> </ul>	<b>Mise en place d'outils de communication et de valorisation du PEDT</b>	Le chargé de mission PEDT	Les différents acteurs connaissent les avancées du PEDT.
<b>Créer les conditions des mixités et de l'accueil des enfants en situation de handicap</b>	<i>Certaines situations d'accueil sont complexes à la fois pour l'enfant et pour l'équipe</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Créer de la cohérence et coordonner l'action des différents acteurs</li> <li>∞ Soutenir les équipes sur le terrain</li> <li>∞ Faciliter l'accompagnement de l'enfant et l'inscrire dans un parcours global</li> <li>∞ Lutter contre les inégalités sociales</li> </ul>	<b>Mise en place d'une commission handicap</b>	Un groupe d'agents municipaux (DEELE, DVCDL, DG) Des associations spécialisées Des institutions	Des solutions d'accueil adaptées ont été apportées aux enfants et aux familles L'ensemble des acteurs s'engage pour proposer un parcours cohérent aux enfants. La commission est un tiers espace éducatif qui regroupe plusieurs acteurs
	<i>Il existe une nécessité d'apprendre ensemble, de vivre ensemble et de pouvoir adapter l'école aux jeunes enfants</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Favoriser la socialisation des enfants en situation de handicap</li> <li>∞ Développer leur capacité cognitive</li> <li>∞ Stimuler leur curiosité motrice et sensorielle</li> <li>∞ Comprendre la différence, l'accepter et la respecter</li> </ul>	<b>Création d'outils et d'espaces pour aider à l'accompagnement d'enfants à besoins particuliers</b>	Éducation nationale (École maternelle)	Lien entre les professionnels travaillant avec l'enfant Existence et utilisation de la salle sensorielle Les enfants en situation de handicap progressent et trouvent leur place Le regard des autres enfants change
	<i>Les associations ont aussi un rôle à jouer dans l'accueil et la proposition de parcours pour les enfants ou les jeunes en situation de handicap</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Recenser les possibles,</li> <li>∞ Mutualiser les actions et le matériel afin de proposer des actions communes</li> <li>∞ Monter des propositions pour sortir des discriminations</li> </ul>	<b>Accueil des enfants en situation de handicap dans les associations</b>	Les associations municipales	Capacité des associations à accueillir des enfants en situation de handicap Nombre d'adhérents en situation de handicap



Axe stratégique ou ambitions	Constats en 2018	Objectifs	Action ou dispositif	Service (s) concerné (s)	Effets attendus
	<i>Différents acteurs sont amenés à accueillir des enfants à besoins spécifiques et doivent veiller à la continuité éducative</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Construire une culture commune autour du handicap</li> <li>∞ Permettre aux acteurs de prendre du recul sur des situations complexes</li> <li>∞ Accompagner les acteurs dans l'élaboration de projet d'accueil coconstruit</li> </ul>	<b>Formation handicap</b>	Menée par des professionnels	
<b>Renforcer le Bagage culturel des enfants et des jeunes</b>	<i>30 % des enfants ne pratiquent aucune activité hors classe 90 % des enfants pratiquent une activité sportive</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Proposer des parcours variés aux enfants columérins</li> <li>∞ Proposer une offre complémentaire aux enfants columérins</li> <li>∞ Multiplier les situations éducatives pour mettre l'élève en réussite</li> </ul>	<b>Mise en place d'un parcours éducatif culture et sport</b>	DSCDA	Les parcours permettent aux enfants qui n'ont pas d'activité hors école de découvrir des activités nouvelles Les parcours permettent aux enfants qui pratiquent exclusivement des activités sportives de pratiquer des activités culturelles
	<i>30 % des enfants ne pratiquent aucune activité hors classe Peu d'activités sportives sont proposées aux enfants de maternelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Faire découvrir un sport peu pratiqué</li> <li>∞ Travailler autour de la règle</li> <li>∞ Former l'animateur à de nouvelles pratiques</li> </ul>	<b>Parcours « découverte » sport</b>	Association, DSCDA, Entreprise éducative	L'enfant s'oriente vers des activités qu'il ne connaît pas. L'enfant utilise ce qu'il apprend dans les parcours dans d'autres contextes
	<i>Des enfants attendent au stade avant ou après leur entraînement. Certains enfants sont en difficultés scolaires et ont besoin d'autres cadres de travail</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Proposer de nouvelles situations éducatives</li> <li>∞ Proposer d'autres espaces pour faire les devoirs</li> </ul>	<b>Aide aux devoirs</b>	USC Football	Les enfants se mettent au travail Les enfants mettent en place de nouvelles stratégies de mise au travail Les parents s'impliquent dans les devoirs de leur enfant
	<i>Des enfants au sortir de la classe de CE1 n'ont pas le niveau requis dans le domaine du savoir nager</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Mettre à profit l'année de CE2 pour rattraper le niveau requis</li> <li>∞ Utiliser des situations éducatives différentes pour mettre l'élève en réussite</li> </ul>	<b>Parcours éducatif : savoir nager</b>	ENJV, Education nationale, DEELE	Les enfants rattrapent le niveau requis en CM1 dans le domaine du savoir nager Les enfants ont une estime de soi plus haute

Axe stratégique ou ambitions	Constats en 2018	Objectifs	Action ou dispositif	Service (s) concerné (s)	Effets attendus
	<i>Il apparaît un manque de connaissance des enfants qui impacte sur leur manière de consommer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Permettre aux enfants de connaître les saisonnalités</li> <li>∞ Travailler à partir des 5 sens pour mieux consommer</li> <li>∞ Travailler autour de la néophobie</li> <li>∞ Travailler autour du patrimoine culturel alimentaire</li> </ul>	<b>Éducation à l'alimentation</b>	DRMHL	Les enfants consomment mieux et des produits de saisons. Les enfants deviennent responsables de leur consommation
	<i>Certains enfants sont éloignés des pratiques culturelles</i>	∞ Permettre à des enfants de pratiquer des activités culturelles	<b>PEAC</b>	DSCDA	Poursuite de l'activité par des enfants n'ayant pas de pratique extra-scolaire
<b>Créer les conditions du bien-vivre sur les territoires</b>	<i>La famille doit pouvoir accompagner l'enfant dans son développement autour du bien consommer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Renforcer les messages du PNNS</li> <li>∞</li> </ul>	<b>Intervention PNNS dans les écoles</b>	DRMHL	L'enfant choisit une alimentation équilibrée. Les parents accompagnent l'enfant dans ses choix
	<i>Des enfants ont parfois du mal à comprendre et respecter un cadre.</i>	∞ Développer les notions de coopération et de fair-play à travers la pratique du rugby	<b>Rugby</b>	Association Rebonds 4 classes d'écoles élémentaires ALAE	Progrès réalisés Bilan de compétences Amélioration des relations et respect de l'autre Poursuite de l'activité par des élèves n'ayant pas d'activité extrascolaire
<b>Citoyenneté et Développement durable</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Permettre à l'enfant d'être un citoyen responsable</li> <li>∞ Présenter des méthodes alternatives à l'entretien des espaces verts</li> <li>∞ Comprendre les étapes qui amène de la terre à l'assiette</li> </ul>	<b>Eco-pâturage, Potager et Verger</b>	DST, DEELE, DRMHL	Les enfants consomment des légumes et des fruits de saisons
		<ul style="list-style-type: none"> <li>∞ Permettre aux 3<sup>ème</sup> de la ville d'échanger sur le sujet de la laïcité</li> <li>∞ Transmettre les valeurs de laïcité</li> </ul>	<b>Tables rondes de la laïcité</b>	Collège, DVCDL, DEELE, Chargé de mission PEDT	

